

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MOT DU PRÉSIDENT

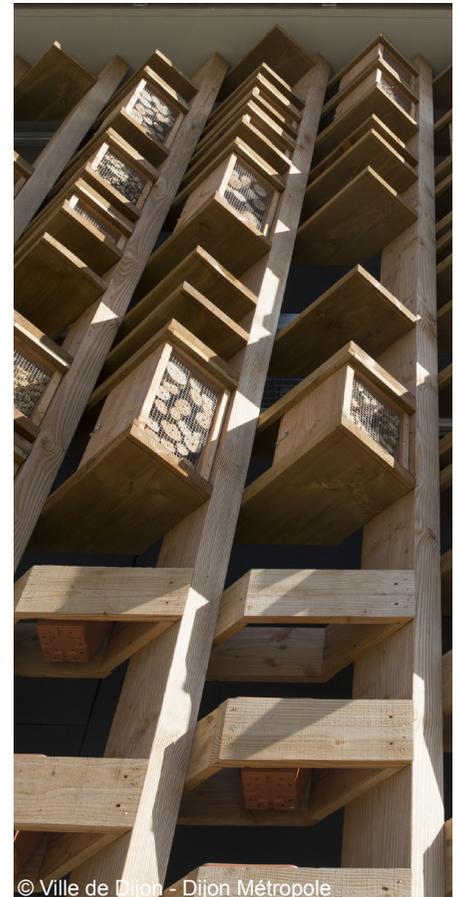


MÉTROPOLE DURABLE

District devenu communauté d'agglomération puis communauté urbaine et enfin métropole, l'agglomération dijonnaise s'est imposée, ces dernières années, comme une référence écologique en France. Nous déployons, depuis 2001, une stratégie globale dont l'objectif est de permettre le développement économique de notre territoire tout en favorisant sa cohésion sociale et préservant notre environnement. Nous avons construit des bâtiments exemplaires sur le plan environnemental à l'image de la piscine olympique ou du Zénith. Nous avons investi dans des modes de transport écologiques : tramway, bus hybrides, navette électrique de cœur de ville, services de location de vélos, aménagements cyclables, piétonisation des rues commerçantes... Nous avons entrepris l'aménagement d'une dizaine d'écoquartiers. Nous avons mis en œuvre une politique volontariste en faveur de la préservation de l'agriculture périurbaine et du redéveloppement de la viticulture. Sans oublier les investissements considérables que nous avons réalisés pour mettre aux normes nos stations d'épuration et notre usine d'incinération des déchets. Notre réseau de chaleur, approvisionné principalement par des chaufferies biomasse et par la chaleur produite par le brûlage de nos déchets, irrigue désormais de nombreux quartiers de l'agglomération. Qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité des espaces urbains et naturels conditionnent notre qualité de vie, que nous voulons la plus élevée possible. Être une capitale régionale, s'imposer dans le concert des métropoles françaises, c'est bien. Être une capitale régionale durable, c'est mieux, et c'est nécessaire.

François Rebsamen
maire de Dijon
ancien ministre
président de Dijon métropole

SOMMAIRE



06

Présentation
de la collectivité

08

Modalités de
réalisation du rapport
développement
durable

09

Choix
des pictogrammes

11

11 Finalité 1
Lutte contre le changement climatique

37 Finalité 2
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

53 Finalités 3 et 4
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

67 Finalité 5
*Dynamique de développement suivant des modes
de production et de consommation responsables*



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Présentation de la collectivité



Ce que représente Dijon métropole en tant que territoire et institution

24 communes constituent la métropole au 1er janvier 2013,

79 élus siègent au Conseil de métropole au 1er janvier 2015,

90 bâtiments intercommunaux

24 567 hectares de territoire au 1er janvier 2013 ; 11,5 habitants à l'hectare,

254 387 habitants (population légale 2013, en vigueur le 1er janvier 2016), dont Dijon : 157182 habitants.

15 328 établissements - industrie, construction, commerce, transports, administrations - (source Insee, chiffres janvier 2013),

139 400 emplois,

47% de la population de Côte d'Or,

15% de la population de Bourgogne.

Dijon métropole Une capitale régionale rayonnante et attractive

La communauté urbaine du Grand Dijon est devenue, en avril 2017, Dijon métropole. De ce fait, elle entre dans le cercle des zones urbaines identifiées par l'Etat comme les plus importants dans la structuration du territoire national. Dijon, capitale de la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er janvier 2016, se voit ainsi dotée des moyens d'amplifier encore son rayonnement et de renforcer davantage son attractivité.

Le passage en statut de métropole implique l'intégration de nouvelles compétences, transférées en particulier du conseil départemental de la Côte-d'Or. La métropole prend également pleinement en charge le développement touristique à l'échelle de l'agglomération tout entière. Mais pour l'heure, le périmètre géographique de la collectivité ne change pas : avec 24 communes, Dijon métropole compte 256.113 habitants (chiffre Insee, 1er janvier 2017). La métropole assume aujourd'hui des missions essentielles pour son territoire : le développement économique, l'urbanisme et l'habitat, la gestion de l'eau et des déchets, l'environnement, les mobilités, la politique de la ville, le tourisme, le soutien au sport professionnel... Elle élabore actuellement son projet métropolitain, véritable feuille de route pour les prochaines années, ainsi que son plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements (PLUi-HD), qui a vocation à remplacer 26 documents d'urbanisme.

Le changement de statut de la communauté urbaine, créée le 1er janvier 2015, s'explique par le rôle majeur que joue incontestablement l'agglomération

dijonnaise au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg. Ce rôle de capitale tient notamment à la qualité et à l'envergure des équipements et des infrastructures dont s'est dotée le territoire depuis 2001, à l'initiative de la communauté d'agglomération : deux lignes de tramway, rocade nord, nouvel hôpital François-Mitterrand et nouvel hôpital privé Dijon-Bourgogne, Zénith, piscine olympique, grand stade, musée des Beaux-Arts en cours de métamorphose, centre d'art contemporain, réseaux de chaleur urbains, usine d'incinération mise aux normes, station d'épuration entièrement reconstruite, 400 hectares supplémentaires de zones d'activités économiques, une dizaine d'écoquartiers... L'ensemble de ces projets structurants a été mené avec, en toile de fond, la volonté affirmée de positionner le Grand Dijon / Dijon métropole comme une référence écologique en France. A ce titre, la collectivité est notamment engagée dans un projet unique en France en faveur du développement de l'agriculture périurbaine et notamment la renaissance d'un vignoble de renom.

Le dynamisme et l'attractivité de Dijon métropole sont étayés aujourd'hui par des indicateurs objectifs : une double reconnaissance de l'Unesco, au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, le classement du centre-ville en zone touristique internationale, une augmentation régulière de sa population qui n'a d'équivalent dans le quart nord-est du pays qu'à Strasbourg, une croissance marquée des effectifs étudiants, un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, l'intérêt porté par de grands noms de l'architecture et de l'urbanisme, la multiplication des labels et des classements favorables à l'agglomération dans la presse nationale ou spécialisée, l'afflux de plus en plus important de touristes... Mais ses projets de développement, Dijon métropole les mène sans perdre de vue l'essentiel : la qualité de vie de ses habitants. Elle met ainsi en œuvre une gouvernance prenant en compte la diversité des communes qui la composent.

Modalité de réalisation du rapport développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. » Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Les élus référents ont été rencontrés afin de d'élaborer une stratégie générale quant à la réalisation du présent rapport. Une fiche signalétique a été envoyée à tous les services pour recenser les actions qui seront insérées dans le présent rapport. Les stratégies de chaque finalité ont été rédigées conjointement avec les directeurs de Pôles.

Le service écologie urbaine de Dijon Métropole a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport.

Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections relatives au présent rapport.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

Les pictogrammes choisis

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.



*Lutte contre le
changement
climatique*

1



*Préservation de
la biodiversité,
des milieux et des
ressources*

2



*épanouissement
de tous les êtres
humains*

3



*Cohésion sociale
et solidarité entre
les territoires et les
générations*

4



*Dynamique de
développement
suivant des modes
de production et
de consommation
responsables*

5



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Finalité

1



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Introduction



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous.

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et

climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



Stratégie

En 2009, Dijon métropole s'est fixée comme objectif de devenir une référence écologique. Elle s'engage dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial exemplaire et d'une démarche de labellisation Cit'ergie, outil d'animation, de mise en œuvre, et d'évaluation du PCET. Dijon métropole est lauréate de l'appel à projets lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne.

Les objectifs du PCET sont les 3x20 à 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique

Avec un objectif de réduction de 381 teCO₂, Dijon métropole l'a décliné par secteur de la manière suivante :

Réduction de :

- 40% d'émissions de GES dans l'habitat,
- 42% d'émissions de GES dans le tertiaire,
- 10% d'émissions de GES dans les déplacements des habitants,
- 21% d'émissions de GES dans le chauffage urbain,
- 14% d'émissions de GES dans les déchets,
- 10% d'émissions de GES dans les biens de consommation,
- 14% d'émissions de GES dans l'industrie,
- 14% d'émissions de GES dans l'agriculture.

Ces objectifs ont été déclinés dans le cadre des politiques mises en place par la métropole et sur lesquelles la collectivité peut directement agir :

Elle s'est donc fixée comme objectif de réduire les émissions de GES produites par son activité de 20% ses émissions de GES, soit une réduction de près de 57 000 teCO₂ répartis de la manière suivante :

- 50% d'émissions de GES dans les Réseaux de chaleur existants
- 14% d'émissions de GES dans les Déchets
- 10% d'émissions de GES dans les Déplacements (TC, visiteurs, agents)
- 10% d'émissions de GES dans l'eau et l'assainissement
- 10% d'émissions de GES dans le patrimoine de la collectivité
- 10% d'émissions de GES dans les achats

Stratégie



Dijon métropole s'est aussi fixée des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique.

Ainsi à la question : « Dijon métropole +3°C : comment améliorer le cadre de vie des Métropolitains ? »

5 axes de travail ont été défini :

Partager une culture commune de l'adaptation en sensibilisant les acteurs à cette thématique et en étant pédagogique ;

Développer une dimension partenariale en associant les acteurs du territoire à la construction de la réflexion et des préconisations ;
Articuler les différentes initiatives et intégrer les préconisations opérationnelles de manière cohérente avec les politiques publiques existantes ;

Intégrer une dimension évolutive dans l'appropriation des enjeux (programme de travail défini annuellement sur des thématiques spécifiques) ;

Valoriser les travaux en mutualisant les réflexions à d'autres projets et/ou territoires (retours d'expérience dans le cadre du réseau régional des Plans Energie Climat Territoriaux).

Au travers des grands enjeux défini au niveau régional, Dijon métropole a ainsi souhaité approfondir la question de la caractérisation de l'îlot de chaleur urbain et des actions qui peuvent être mises en place.

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil métropolitain.

En 2014, Dijon métropole reçoit le label Cit'ergie.

En 2015, Dijon métropole est retenu dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement

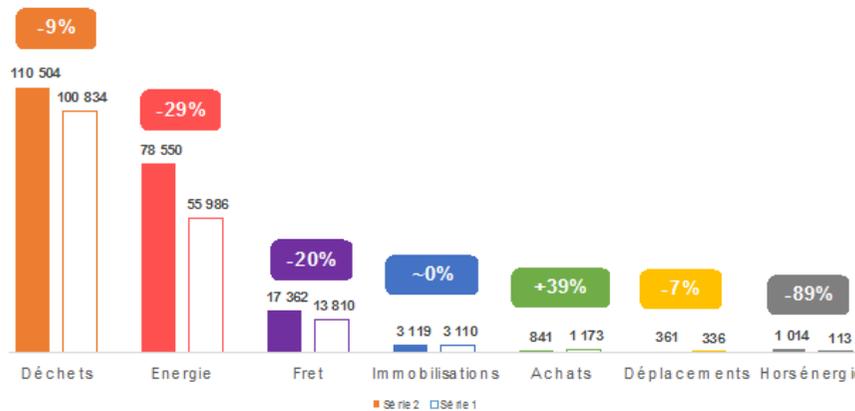


Indicateurs clés de la finalité 1

Taux de réduction d'émission de CO2 sur le territoire de Dijon métropole entre 2010 et 2014 = - 18% (données OCEB)

Evolution de la consommation d'énergie finale (en GWh) sur le territoire de Dijon métropole entre 2010 et 2014 = - 15,83 % (données OCEB)

Evolution des émissions de GES (tCO²e) entre 2009 et 2014 (sur la même base du périmètre d'étude)



Rappel des objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 pris dans le cadre du Plan Climat

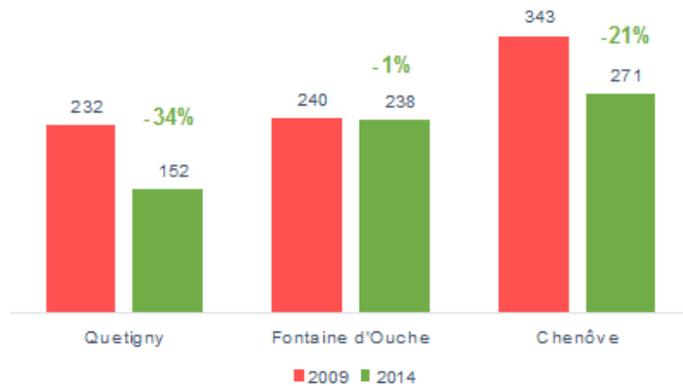
	Horizon 2020
Réseaux de chaleur	-50%
Déchets	-14%
Déplacements	-10%
Eau et Assainissement	-10%
Energie	-10%
Achats	-10%

(source : Bilan carbone réalisé en 2016 - année de référence 2014 - eQuiNéo)

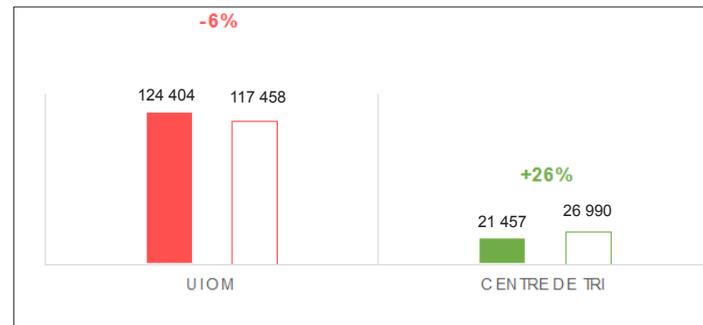


Indicateurs clés de la finalité 1

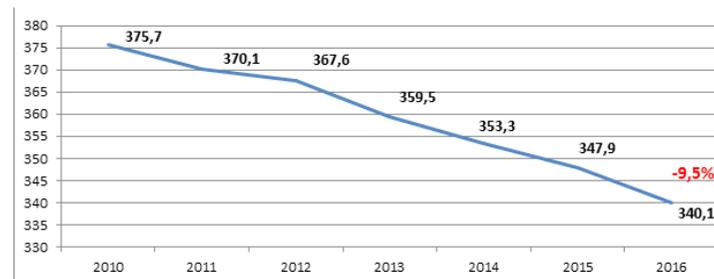
Evolution des contenus carbone par kWh produit des réseaux de chaleur (source : arrêtés relatifs à la mise à jour des contenus Co² des réseaux de chaleur 2009 et 2015)



Evolution des tonnages entre 2009 et 2014 à destination de l'UIOM et du Centre de Tri



Évolution des Ordures Ménagères et Assimilées sur Dijon métropole





OBJECTIF 1

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Lancement PCEAT

Dans la continuité de la démarche initiée en 2009 et conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la métropole s'est engagée en juin 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le plan climat énergie territorial initié par la loi « Grenelle 2 » de 2010, a été précisé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le Plan Climat Energie Territorial dorénavant nommé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est ainsi défini comme étant l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il a vocation à définir, mobiliser, suivre et évaluer la stratégie politique de la collectivité en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air. La loi de transition énergétique pour la croissance verte élargit le périmètre des Plans Climat Energie Territoriaux en y intégrant dorénavant les thématiques : qualité de l'air, séquestration carbone, développement coordonné des réseaux d'alimentation et de distribution énergétique, et, éclairage public et pollution lumineuse. Par ailleurs, la place du volet énergie (efficacité énergétique et énergie renouvelable) y est renforcée.

Ce nouveau PCAET, qui sera délibéré fin 2018 pour 6 ans, aura pour objectifs sur le territoire de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération, développer les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur de manière coordonnée, réduire les émissions de polluants atmosphériques d'origine anthropiques et enfin s'adapter au changement climatique.

Il comprendra :

- La réalisation d'un diagnostic conforme à la loi de transition énergétique,
- La définition des objectifs stratégiques territoriaux à horizon 2030 et opérationnels.
- Un programme d'actions permettant d'atteindre les objectifs.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ce PCAET s'inscrit dans le cadre du projet de territoire en cohérence avec le PLUIHD engagé.

Il sera élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs du territoire et les Communes.

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Campagne de mesures de l'îlot de Chaleur Urbain sur Dijon métropole

Depuis l'été 2014, le Centre de Recherches de Climatologie (CRC) et le laboratoire THEMA, en partenariat avec le Grand Dijon, l'ADEME, Alterre Bourgogne et Météo France ont initié des recherches dédiées à l'îlot de Chaleur Urbain en lançant une campagne de mesures par le déploiement de 50 sondes sur l'ensemble de l'agglomération dijonnaise afin d'améliorer d'une part la connaissance, l'observation et le suivi local caractérisant l'aléa climatique et d'autre part répondre à un besoin d'analyse et de traitement des données climatologiques locales.

Cette campagne a permis d'identifier deux îlots de chaleur dans le centre ville de Dijon séparé par une barrière naturelle constitué du canal, de l'Ouche et des Espaces Verts.

Le différentiel de température entre ces zones d'îlot de chaleur et la campagne peut atteindre la nuit jusqu'à 6 degrés de différence. Il s'agit sur Dijon de la campagne de mesure la plus fine qui existe au niveau national. Elle est de ce fait identifiée et reconnue.

Ainsi Dijon fait partie des 4 collectivités en pointe sur la question des ICU : Toulouse, Dijon, Rennes et Strasbourg (Paris est aussi un territoire d'expérimentation sur ce sujet).

Il est à noter qu'il paraît important de faire la différence entre :
les mesures qui peuvent améliorer le confort en cas de fortes chaleurs ;

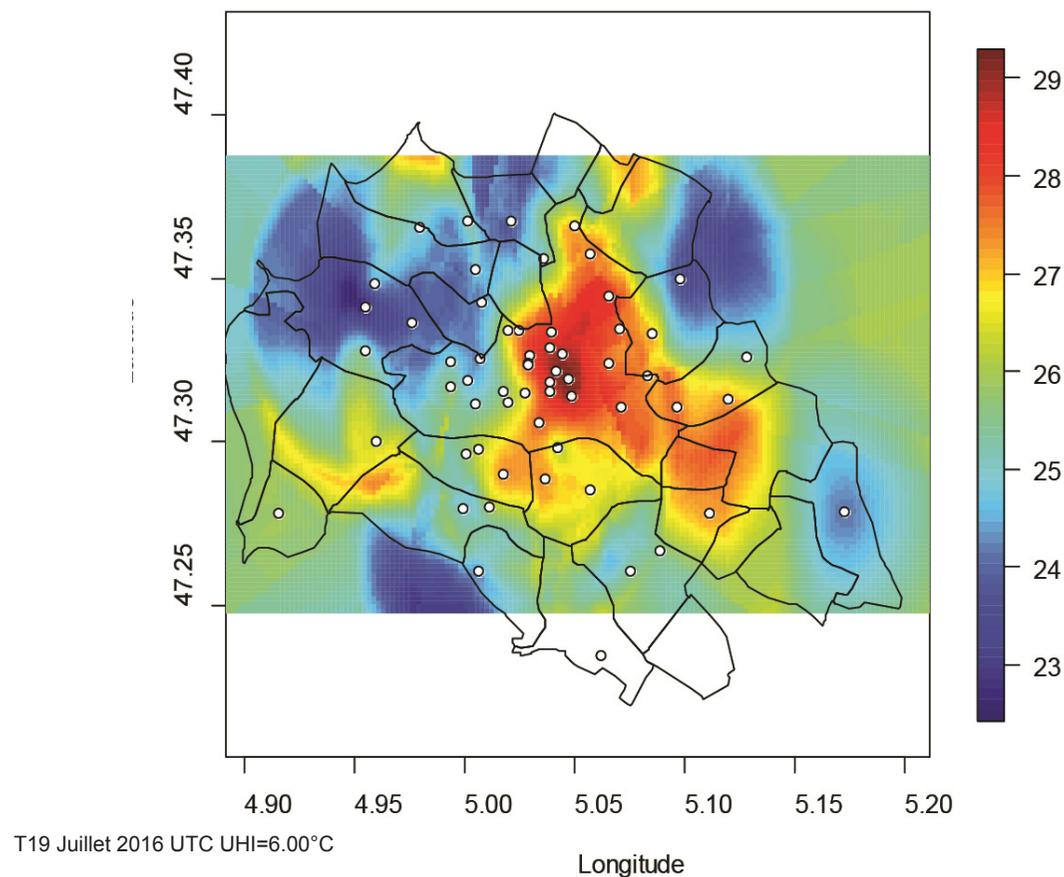
les mesures qui impactent l'îlot de chaleur urbain ;

Il s'agit parfois des mêmes mesures, mais les objectifs peuvent être différents et l'efficacité de l'impact aussi.

Perspectives :

Cette campagne de mesures, toujours en cours, permet l'approche de pistes d'application en matière de santé (alerte canicule, lien entre îlot de chaleur urbain et qualité de l'air), d'économies

d'énergie (impacts thermique), d'aménagement urbain (albédo, densité des matériaux de construction, choix des enrobés...) et de biodiversité (vétégalisation de murs, toitures, plans d'eau...)





33,7 %

part de logements à loyer modéré sur les nouveaux programmes sur Dijon métropole en 2016-2017



343

nombre de logements du parc à loyer modéré ayant bénéficié des financements de Dijon métropole pour une rénovation énergétique « Bâtiments Basse Consommation » (BBC) en 2016

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

La plateforme rénovation énergétique de Dijon métropole

RÉNOVÉCO, UN NOUVEAU SERVICE DÉDIÉ À LA RÉNOVATION PERFORMANTE DE L'HABITAT PRIVÉ



Dijon métropole, labellisée «Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » s'est dotée en 2016 d'un nouvel outil dédié à la rénovation thermique performante de l'habitat privé.

Rénovéco s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation portée par l'État, l'ADEME et la Région : ce nouveau service public local vise à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et à fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans les processus de rénovation thermique (maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, artisans, syndicats, enseignes de bricolage, établissements bancaires...). À ce titre, les projets relevant du programme «Habiter Mieux » s'inscriront dans cette démarche qualitative articulant le scénario « BBC rénovation » et intégrant la cible des copropriétés.

Rénovéco Dijon métropole a mené à l'automne 2016 plusieurs actions de sensibilisation à l'occasion de la première édition du Mois de la Rénovation. Au programme : balades thermiques, réunions publiques et conférences ont réuni plus de 200 participants et mobilisé près de 50 professionnels sur le sujet de la rénovation performante de l'habitat, tant en copropriété qu'en maisons individuelles.

Réhabilitation thermique du parc d'habitation à loyer modéré

Avec l'appui notamment de l'ingénierie financière du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) 2014-2020 et de la stratégie régionale, de la mobilisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dans le cadre du partenariat avec EDF, Dijon métropole s'est engagée à poursuivre son action de soutien aux programmations des bailleurs accompagnés également par des prêts de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité du dispositif mis en œuvre sur la période 2010-2015 (2300 logements en rénovation BBC au sein de 72 résidences locatives) afin de contribuer à la réduction des charges de chauffage des ménages locataires.

Ainsi, en 2016, la rénovation aux standards des « Bâtiments Basse Consommation » de 4 ensembles locatifs représentant un total de 343 logements, a été financée par Dijon métropole à hauteur de 669 500 € de subventions pour un montant de travaux de 4,43 M€TTC.



© Philippe Mauduit pour Grand Dijon Habitat

Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre



Programme habiter mieux



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

LES LOGEMENTS PRIVÉS : DES DISPOSITIFS EFFICACES POUR LES RÉNOVER

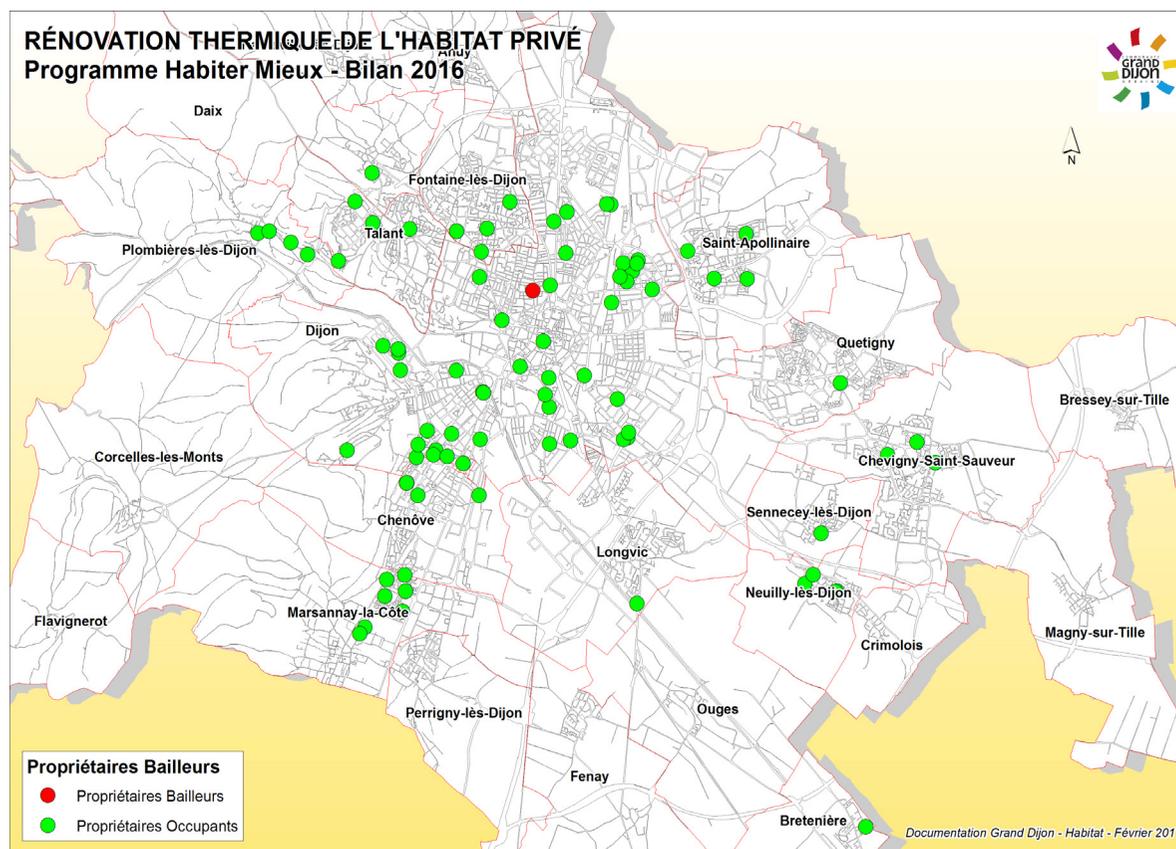
Les projets de rénovation de 192 logements privés de plus de 15 ans ont fait l'objet d'une décision de financement au titre de l'exercice 2016 par la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) de Dijon Métropole.

170 logements concernent les résidences principales de propriétaires-occupants situées sur 15 communes de Dijon métropole dont 97 logements relevant du programme «Habiter Mieux» relatif aux économies d'énergie,

Les dossiers de propriétaires-bailleurs, en locatif à loyer encadré, portent sur 22 logements situés sur sept des communes de Dijon métropole. 3 logements ont été créés après transformation d'usage de bâtis existants. 17 se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter Mieux » permettant ainsi une réduction de la facture d'énergie pour les locataires après travaux :

En termes de dynamique économique locale, ces dispositifs d'accompagnement ont permis de soutenir la réalisation de **2,1 millions d'euros de travaux** représentant, en moyenne, un réinvestissement à hauteur de 11 000 euros par logement.

Sur le plan énergétique, le taux moyen de réduction des consommations s'élève à 38%, soit un niveau supérieur aux exigences réglementaires.





Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

Conseil en Énergie Partagé



Dans le cadre d'Illicommunes, 11 communes ont intégré le dispositif de conseil en énergie partagé afin d'être accompagnées sur l'identification des économies d'énergie

possibles dans leurs bâtiments communaux.

Cette opération qui a débuté il y a 4 ans, entièrement gratuite pour les communes, consiste en un diagnostic du patrimoine communal par un cabinet thermique, en appui du service écologie urbaine, qui émet des préconisations et accompagne ensuite la commune sur la mise en œuvre des mesures retenues l'amenant ainsi à se doter d'une stratégie énergétique patrimoniale.

Au cours de l'année 2016, la mission de conseil en énergie partagé a pu aboutir à :

- La mise en place du suivi énergétique de plus de 300 bâtiments,
- L'accompagnement sur diverses missions telles que des études de faisabilité, la rédaction de cahier des charges, le suivi de contrats de maintenance, la réalisation de plans pluriannuels de travaux, etc...
- La suite et la fin de la réalisation des prédiagnostics énergétiques sur l'ensemble des bâtiments qui n'avaient pas été encore prédiagnostiqués.

Une nouvelle commune a fait part de sa volonté d'intégrer le

dispositif de conseil en énergie partagé, portant ainsi à 12 le nombre de communes accompagnées.

A ce jour, ce sont plus de 63 670 m² de bâtiments qui ont été prédiagnostiqués (pour un volume chauffé de 224 391 m³ chauffés).

Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux s'effectue au moyen d'un logiciel spécifique qui a permis d'afficher les premières baisses de consommations résultant à la fois de travaux d'économies d'énergie réalisés par les communes, de modifications de comportements d'usagers de ces bâtiments et d'achats groupés de gaz et de l'électricité via des marchés de Dijon métropole.

La démarche de conseil en énergie partagé va entrer dans sa troisième phase, début 2018 avec un changement de logiciel de suivi énergétique qui sera encore plus performant, des sessions de formation pour les communes, des actions de sensibilisation et toujours un accompagnement personnalisé tels que des études de faisabilité, de la vérification de travaux par thermographie, du conseil en orientation énergétique, de l'assistance au suivi de contrats d'exploitation etc..

OBJECTIF 2

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Certification Centre de Tri et UIOM

L'usine d'incinération a fait l'objet de nombreux investissements de modernisation (mises aux normes, groupe turbo-alternateur, unité de traitement des déchets d'activités de soins, raccordement au réseau de chaleur urbain), aboutissant à un équipement industriel performant et respectueux de l'environnement. Afin de pérenniser ces efforts, Dijon métropole s'est engagé dans une démarche environnementale en 2006, certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008. L'usine a fait l'objet d'un audit de renouvellement validé par AFNOR en mai 2017 attestant de l'engagement de Dijon métropole dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.

Parallèlement au renouvellement de la certification ISO 14001, et afin de garantir une meilleure valorisation des déchets, l'UIOM a mis en place un système de management de l'énergie, qui a abouti à une certification ISO 50 001 en mai 2014, renouvelé en mai 2017.

Ainsi, Dijon métropole met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence.

Le taux de valorisation énergétique de l'usine est supérieur à 60%.

Un réseau de chaleur urbain de 230 Gwh est alimenté par 23% d'énergie générée par l'UOM.

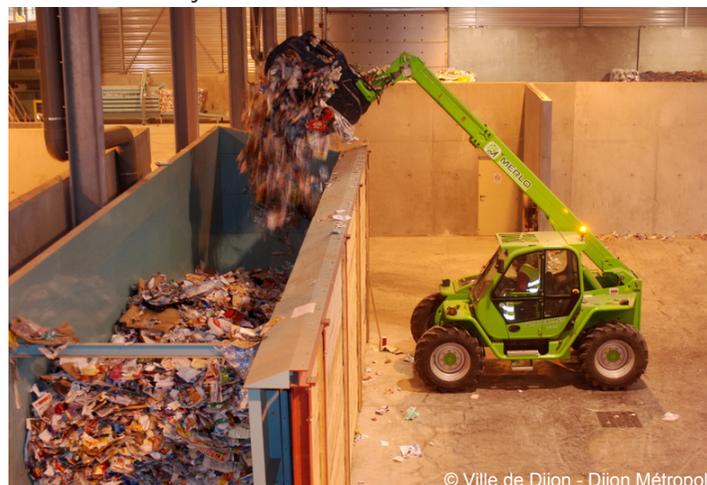
Cette politique intègre :

- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;

- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique ;
- et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements

Pour garantir une cohérence de la politique définie ci-dessus sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets ménagers, le centre de tri de Dijon métropole est également certifié ISO 14001 et a engagé une démarche d'optimisation énergétique qui a abouti à une certification ISO 50001 en novembre 2014.

Centre de tri à Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



42 100 MWhélectr
produits



2.828 tonnes
de métaux récupérées et recyclées en 2016



Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Le réseau de chaleur urbain

Le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon :
Alimenté jusqu'à présent par la chaufferie des Péjoces, composée de trois générateurs biomasse, par la chaleur fatale de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Dijon métropole, et par la chaufferie de Quetigny, le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon se renforce dans le cadre d'un programme d'extension prévu jusqu'en 2019.

40 kms de réseaux ont été réalisés à ce jour auquel il faut ajouter 10 km sur Quetigny ; les deux réseaux ayant été réunis au sein d'une même DSP. 200 sites sont raccordés sur Dijon et 40 sur Quetigny soit environ 23 000 équivalents logements.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Cogénération à la chaufferie des Péjoces

4 nouveaux kms de réseaux sont d'ores et déjà programmés sur 2018

Le réseau de chaleur Nord-Est a accueilli en 2017, une nouvelle unité de cogénération à gaz d'une puissance de 6,4 MW.

Cette nouvelle source de production de chaleur permettra au réseau d'approvisionner à terme plus de 28.000 équivalents logements, tout en maintenant un prix concurrentiel pour les abonnés. Il garantira ainsi une chaleur produite à plus de 70% par des énergies renouvelables et réduira significativement l'empreinte carbone de l'agglomération dijonnaise.

Elle répond ainsi aux obligations du plan énergie climat territorial. Elle a été mise en place pour réduire un nombre important de tonnes de CO₂ émises à l'année, environ 38.000 tonnes.

Le réseau de chaleur Ouest de Dijon :

Il est composé de 3 chaufferies interconnectées :

- Chaufferie de Chenôve : (1 Chaudière gaz eau chaude de : 21 MW, 1 Turbine à gaz (Turbomach) déclassée (vapeur/eau chaude) de : 10,2 MW thermique et 7,8 MW élec)
- Chaufferie des Valendons : (3 Chaudières Biomasse de : 2 x 8 MW et 1 x 6 MW ; 1 Chaudière gaz de 10 MW)
- Chaufferie de Fontaine d'Ouche : (2 Chaudières eau chaude de : 1 x 12 MW et 1 x 10,5 MW ; 4 Moteurs de cogénération gaz puissance: 8 MW en thermique et 10,36 MW en électrique)

Long d'une longueur de 21 km de réseau, il raccorde actuellement 13 000 équivalents logements pour une puissance souscrite de 102 500 kW (à fin 2016).

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

25



Un Centre d'Exploitation et de maintenance vertueux

La réalisation des deux lignes de tramways dans l'agglomération dijonnaise s'accompagne de la création d'un centre de maintenance sur le site des anciens ateliers ferroviaires de la SNCF. Celui-ci concilie le respect de l'identité du site, les exigences fonctionnelles d'exploitation et la prise en compte au meilleur niveau des enjeux Environnementaux.

La mutualisation de l'exploitation des bus et des tramways fait du centre de maintenant de Dijon métropole l'un des plus importants de France

EXEMPLARITÉ DU SITE : UN SITE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La démolition des anciens bâtiments de la SNCF a généré environ **20 000 m³ de gravats recyclés** issus des bétons et a permis d'assurer la réalisation de toutes les plateformes des voiries et des bâtiments. Certains déblais du site ont également été réutilisés en remblais, parachevant ce cycle vertueux. Utilisation de 19 tonnes de résidus d'incinération des déchets (mâchefers) ont été mixés avec ciment pour réaliser la couche de forme des voiries d'accès. Ce procédé environnemental a l'avantage de mettre en place une voirie plus silencieuse pour les riverains.

Pour le bâtiment administratif (bâtiment d'exploitation), l'utilisation de matériaux naturels est privilégiée.

Centre de maintenance et d'exploitation à Chenôve (CEM)



CEM © Ville de Dijon - Dijon Métropole



12

hectares de terrains

145

bus dont 102 bus hybrides10 000 m²*de bâtiments réhabilités*

33

rames de tram20 000 m²*de nouvelles surfaces
construites*

700 agents

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

L'EAU UNE RESSOURCE PRESERVEE

Le réseau d'eau verte (non potable) désormais stockées dans le réservoir Darcy permet de répondre aux besoins d'eau du CEM. Notamment à l'alimentation d'eau des stations de lavage des matériels. Les stations de lavage ont été équipées d'un système de **recyclage des eaux par traitement biologique** dont le rendement avoisine les **72 %**.

Des bassins de rétention totalisant environ 3500m³ et permettant de limiter le débit de fuite des eaux pluviales

Des toitures végétalisées sur tous les bâtiments neufs, permettant une pré-rétention des eaux pluviales et la limitation des surfaces imperméabilisées.

DE L'ENERGIE DURABLE AU CEM

Tous les bâtiments, excepté le bâtiment administratif – sont chauffés à **80% par un système de récupération** de chaleur sur un réseau d'eaux usées situé sous la rue des Ateliers. La T° des égouts est quasi constante entre **12°C et 17°C** (récupération de la chaleur en hiver et de la fraîcheur en été). Exploitée grâce à un système de pompes à chaleur et à la mise en place d'un échangeur de calories installé dans le réseau d'eau usées. Ce procédé baptisé « **Degrés bleu** » est innovant et encore très peu développé en France, il permet de chauffer 150 équivalents-logements pour 100m de linéaire de canalisations d'eaux usées.

En 2016, la récupération de chaleur sur eaux usées a permis de **diminuer d'environ 64% les émissions de gaz à effet de serre** liées

au chauffage du dépôt TRAM soit l'équivalent de 200 allers-retours Paris - New York en avion

La fourniture d'énergie par le système Degrés Bleus pour la période de chauffe 2016 / 2017 est de 1048 MWh pour un besoin en chaleur de 1270 MWh. **Le taux de couverture des besoins est de 83%.**

Le bâtiment administratif a recours à la géothermie profonde pour ses besoins de chauffages. système permet de chauffer ce bâtiment depuis 2 ans sans avoir recours à la chaudière gaz.

Le CEM accueille **1 hectare** panneaux photovoltaïques répartis sur les toitures des bâtiments neufs et du bâtiment conservé. Cette centrale produit environ **1 GWh** d'électricité par an (soit l'équivalent du **besoin de 500 foyers**) et permet de compenser l'équivalent de la totalité des besoins en énergie électrique du centre de maintenance, de produire un surplus d'électricité et d'éviter le rejet d'environ 100 tonnes/an de CO₂ dans l'atmosphère.

UNE EXPLOITATION VERTUEUSE

En 2013, après 5 années de labellisation « Label Vert » Divia Mobilités s'engage dans la démarche de certification ISO 14001 initiée par le Groupe KEOLIS. Cette démarche opérationnelle marque un engagement en matière d'environnement. Le site est certifié ISO 14001, depuis décembre 2014.

Divia Mobilités maintient et renforce son ambition d'augmenter significativement sa performance environnementale en intégrant dans son projet d'entreprise cette démarche environnementale.

Chaque habitant de Dijon métropole est ainsi encouragé à faire le

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

choix d'un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

De plus, Divia Mobilités :

- Suit ses consommations mensuelles d'eau et d'énergies,
- Suit ses émissions déchets et a recyclé en moyenne **plus 80% des déchets** émis (en 2016)
- Sensibilise tous ses collaborateurs sur les éco-gestes
- Forme tous les conducteurs et le personnel intervenant à l'extérieur à l'éco-conduite
- Sensibilise **100% des salariés** sur les thématiques de Sécurité et Développement Durable
- Intervient immédiatement sur les dysfonctionnements ; fuites et surconsommations
- Dispose des équipements d'éclairage à détection de présence

En plus de son CEM vertueux et de sa qualité de service satisfaisante. En 2016, Divia Mobilités a su réduire ses émissions en Gaz à Effet de Serre sur le service transport. Soit pour l'activité de tram, environ 22% de GES en moins que la moyenne nationale à réseau identique, et environ 10 % de GES en moins pour l'activité de Bus.

L'unité de valorisation énergétique

Depuis Octobre 2013, l'usine d'incinération est raccordée au réseau de chauffage urbain, ce qui permet de valoriser environ 60 000 Mwhth/an. L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération. En 2016, 58 500 MWhth ont été valorisés.

Cet équipement permis à l'usine d'incinération d'avoir un taux de valorisation énergétique supérieur à 60% en 2016, unité de valorisation énergétique d'être classée.

L'unité de cogénération de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

Inaugurée le 9 février 2016, l'unité de cogénération de la STEP de Chevigny consiste à valoriser la totalité du biogaz généré par le digesteur de la station, en produisant d'une part de la chaleur pour réchauffer ce même digesteur et d'autre part en produisant de l'énergie électrique valorisée par sa réintroduction sur le réseau ErDF.

Pour mémoire, ce biogaz était jusqu'alors brûlé dans une torchère.

Pour l'année 2016, première année d'exploitation, l'unité a permis de produire :

- 406 MégaWatts qui ont été réinjectés dans la boucle de chauffage du digesteur (sur la période d'avril à décembre),
- 309 118 kWh qui ont été revendus à ErDF.



58 500 MWhth
Valorisé en 2016



0.73

Taux de valorisation
énergétique en 2016



Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

La piscine du Carrousel

À l'automne 2017, l'actuel site de la piscine du Carrousel va entrer en travaux, pour une durée de 2 ans, pour devenir un espace aquatique avec 3 bassins pour devenir une lagune de jeux et un bassin découvert accessible toute l'année.

Le futur stade nautique remplacera l'actuelle piscine, dont la construction remonte à 1952 pour ses parties les plus anciennes. Ce nouvel équipement diversifiera l'offre aquatique de Dijon Métropole, avec un grand bassin éducatif et sportif de 250 m², un bassin polyvalent de 230 m², une lagune de jeux pour enfants, des saunas, un hammam et deux salles de fitness.

Un bassin extérieur de 50 mètres sera ouvert toute l'année. Les usagers pourront donc se baigner « à la nordique » pendant l'hiver ! Une aire de jeux d'eau en extérieur et un pentagliss seront également créés, de même qu'un solarium et un espace de petite restauration.

Vue de la plage extérieure



© Agence Coste Architectures

Moderne, confortable et lumineux, cet équipement offrira une pleine **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** et sera une véritable **référence écologique** avec une consommation optimisée des fluides et une récupération des eaux de pluie sans le moindre rejet dans le réseau public d'assainissement. Ses coûts de fonctionnement seront plus faibles que ceux de la piscine actuelle, pourtant plus petite.

Quelques détails techniques (non exhaustifs)

- Une toiture végétalisée abritera le nouveau bâtiment
- Récupération des calories :
 - sur l'air rejeté des halles bassins (efficacité thermique minimale 63%)
 - sur l'air rejeté centrales doubles flux (efficacité thermique minimale 63%)
 - récupération de calories complémentaires sur l'air à l'aide PAC (efficacité thermique minimale 63%)
 - sur l'eau des douches (récupération de calories sur le rejet des eaux usées des douches vestiaires collectifs, individuels et été à l'aide d'un échangeur statique assurant le préchauffage de la production d'eau chaude sanitaire)
 - sur l'eau des bassins (récupération de calories sur alimentation bache de récupération d'eau brute à l'aide d'une pompe à chaleur et d'échangeurs statiques)
- Récupération d'eau des bassins (destinée à être réemployée pour le contre-lavage et l'alimentation des W.C.)
- Couverture thermique bassin extérieur, la nuit
- Pataugeoire : stockage de l'eau chaude dans la bache tampon
- GTC équivalent classe B pour le chauffage ventilation et classe A pour l'éclairage
- Allumage par détection de présence avec analyse de la lumière du jour et temporisation.

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

29



Réduction des consommations énergétiques du parc informatique

En grand nombre (2 000 unités pour la Métropole et la Ville, 600 pour les écoles), les postes informatiques représentent actuellement un coût énergétique important.

Pour réduire ce coût, plusieurs actions sont en cours :

- Renouvellement du parc de postes fixes par des matériels adaptés (modèle dit "tiny"), conçus spécifiquement pour être peu énergivores. Légers et de (toute) petite taille, ces ordinateurs sont aussi beaucoup plus faciles à stocker et déplacer.
- Mise en place, chaque fois que possible, de matériels de type tablettes.

Fait pour être très aisément mobilisable, ce matériel est aussi très peu énergivore puisque sans éléments mécanique (pas de ventilateurs, pas de disques rotatifs) et muni d'un écran qui reste de taille limité...). A partir de 2018, c'est ce type de matériel qui devrait équiper les écoles primaires dans le cadre du remplacement global des actuelles salles informatiques équipées d'ordinateurs fixes traditionnels.

Budget annuel consacré au renouvellement du parc informatique de la Ville de Dijon, Dijon métropole et les écoles : 400 K€, Moyens humains : 10 ETP

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information Techniques s'attache également à la rationalisation des moyens techniques du système d'information depuis plusieurs années :

- réduction par 3 du nombre de serveurs physiques (de nombreux logiciels totalement disjoints qui nécessitent de fonctionner

chacun sur leur propre serveur ont été transférés sur des serveurs virtuels)

- centralisation du stockage de données sur une même plateforme facilitant ainsi la gestion et la rationalisation des volumes de stockages de données (En 2017, le système de stockage centralisé a été renouvelé avec des disques de type SSD (à mémoire flash comme les clefs USB), à la fois beaucoup plus rapides mais aussi beaucoup moins énergivores...)
- utilisation du Cloud pour déporter sur Internet des services jusqu'alors gérés localement sur des systèmes physiques



Modèle dit «Tiny»

© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Gestion responsable des sites sportifs dijonnais

Un regard attentif et responsable est porté depuis plusieurs années déjà sur les consommations d'eau, d'énergie des équipements sportifs municipaux afin d'éviter tout gaspillage.

De nombreuses actions sont ainsi mises en place par les services municipaux :

ECONOMIES D'ÉNERGIE :

- installation de détecteurs de présence dans les vestiaires des salles et stades municipaux, régulant ainsi l'éclairage des lieux et favorisant les économies d'énergie.
- limitation, dans les salles de sports, de l'éclairage à 50 % de sa puissance (une rampe sur deux), la totalité de l'éclairage étant allumé uniquement pour les compétitions.
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de remplacement des éclairages classique des équipements sportifs en éclairage LED : Salle Epirey, Salle Boisselot, COSEC Fontaine d'Ouche en 2016 et Piscine Fontaine d'Ouche, Salle de la Source.
- installation, en 2014, de barres de comptage et de caméras dans 16 gymnases municipaux afin de connaître en temps réel l'état d'occupation des lieux et permettre, le cas échéant, à distance depuis un PC de surveillance, l'extinction des lumières si le site est inoccupé.
- généralisation progressive du chauffage des installations par le réseau de chaleur (Skate parc en 2014, Complexe Epirey en 2015, Gymnase des Bourroches en 2016, Stade Gaston Gérard en 2017). Le réseau de chaleur de Dijon Métropole est alimenté

à hauteur de 20 % par l'usine d'incinération et à hauteur de 60% par une chaufferie bois. Il est ainsi approvisionné à 80 % par des énergies renouvelables et permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 37 000 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) par an. L'intérêt de se raccorder est donc écologique, mais aussi économique.

- sensibilisation et mobilisation des agents, usagers et délégataires sur les consommations des bâtiments communaux.

ECONOMIES D'EAU :

- mise en place progressive de détecteurs de pluie pour les terrains en gazon naturel pour couper l'arrosage en cas de précipitations.
- renouvellement important d'arroseurs anciens et de buses d'arrosage et mise en place de programmeurs plus performants.
- réalisation d'importants travaux dans les piscines de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, identifiés parmi les sites les plus consommateurs d'énergie et d'eau, portant sur l'automatisation des systèmes de filtration des eaux de bassin avec à la clé une consommation en eau rationalisée, en ajustant le taux de renouvellement d'eau des bassins au juste nécessaire, ainsi qu'une réduction des consommations d'énergie (électricité liée aux pompes et gaz du chauffage des apports d'eau).

Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

31

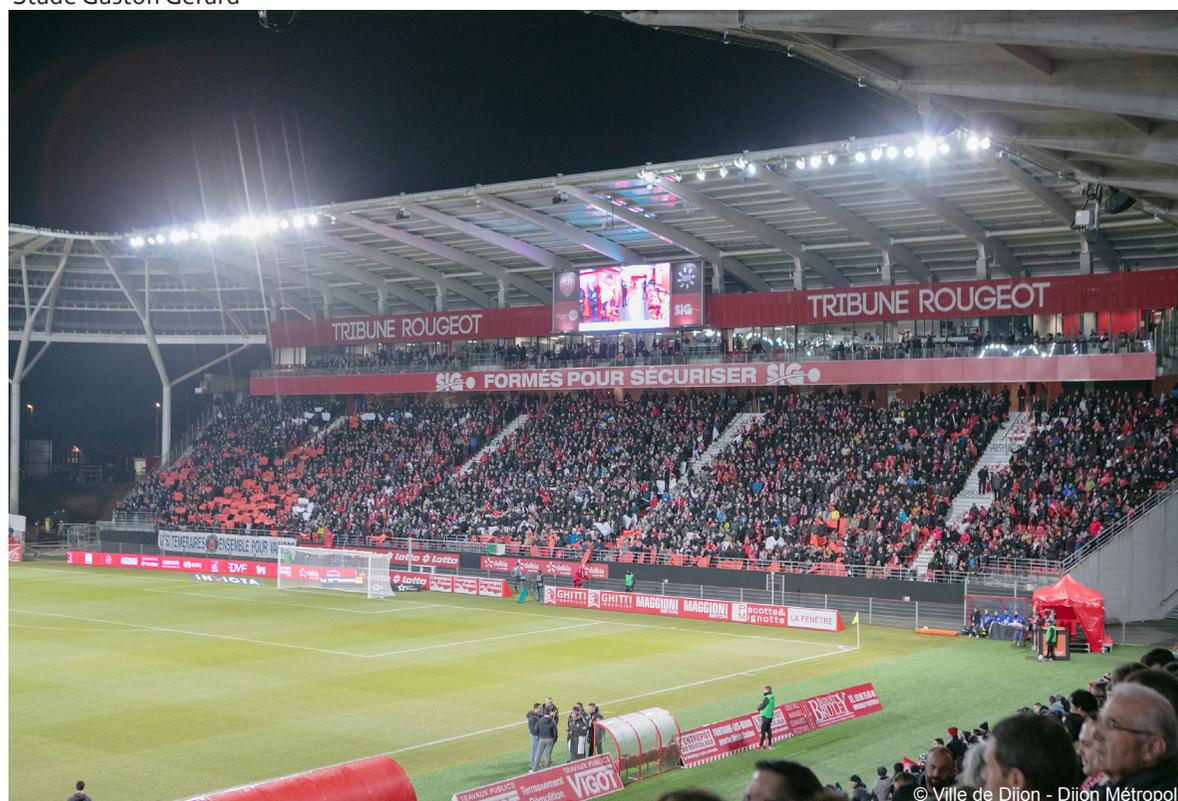


- remplacement des robinets classiques par des robinetteries à coupure automatique, la mise en place d'électrovannes pour le remplissage des pédiluves dans les 3 piscines, la mise en place de détecteurs de fuites sur tous les compteurs (télé relève), pour des interventions rapides, l'installation de douches avec système économiseur d'eau.

GESTION ÉCOLOGIQUE ET RESPONSABLE :

- action zéro produits phytosanitaires (ou tendant à zéro) pour l'entretien des aires sportives, avec en particulier le remplacement des désherbants totaux par un traitement thermique (achat de 2 lances-brûleurs), la mutualisation d'une machine acquise par SEVE pour le désherbage mécanique.
- création de terrains de football en gazon synthétique (5 football et un rugby) dont la pelouse nécessite moins d'interventions avec des véhicules à moteur thermique (tonte, ramassage, travaux mécaniques, comme aération, sablage, défeutrage, carottage, décompactage, traçage) et permet de limiter les intrants (sable, engrais, herbicides sélectifs, produits phytopharmaceutiques, peinture de traçage) et l'arrosage.
- politique d'achats responsables sur le plan social et environnemental par l'insertion de clauses particulières dans les marchés publics (exemple: marché "externalisation du nettoyage des salles de sports": clause obligeant l'utilisation de produits de nettoyage compatibles avec la démarche environnementale mais également les clauses d'insertion professionnelle).

Stade Gaston Gérard



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



46 500 000

*Nombre de voyages
réalisés sur le réseau
Divia en 2016*



768

*nombre d'abonnements
à DiviaVélo en 2016*



283

*moyenne mensuelle
de fréquentation des
vélostations en 2016*



1,02

*nombre de vélos par
ménage sur le territoire
de Dijon Métropole*

OBJECTIF 3

Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Une DSP mobilités

Depuis le 1er janvier 2017, l'ensemble des services de la mobilité sur le territoire de Dijon métropole sont inclus au sein d'un seul et unique contrat. Aussi, la DSP Mobilités intègre à la fois les services de transports urbains Bus & Tram, les services de location de vélo de courte, moyenne et longue durée ainsi que les vélos en libre-service, le stationnement en ouvrage et sur voirie. Cette exploitation unique des services de la mobilité permet à la fois une mise en oeuvre efficace et coordonnée des actions en matière de déplacements, mais également d'homogénéiser les services offerts aux usagers.

La nouvelle DSP Mobilités, en place depuis le 1er janvier 2017, inclut le service de location de vélos en libre service Vélodi dans l'offre Divia. Dans ce cadre, le matériel – vélos et stations - a été entièrement renouvelé au cours de l'été 2017.

Le service DiviaVélodi, nouvelle formule, est opérationnel depuis le 16 septembre 2017.

DiviaVélodi vient compléter l'offre déjà conséquente en matière de services vélos.

DiviaPouce, l'auto-stop organisé



Lancé en septembre 2016 par Dijon métropole, "DiviaPouce" est un système d'auto-stop organisé, qui propose aux habitants périurbains non motorisés une offre de mobilité alternative et complémentaire aux transports en commun de l'agglomération dijonnaise. DiviaPouce, permet de :

- compléter l'offre de transport en commun, là où il est peu voire pas compétitif avec la voiture individuelle ;
- d'accroître l'accessibilité à la ville centre pour des personnes non motorisées ;
- de créer du lien social et de la solidarité,
- d'encourager un "covoiturage" de trajets courts, en luttant contre l'auto-solisme.

Expérimenté dans les communes de Magny sur Tille, Corcelles les Monts et Flavignerot, ce service est créateur de lien social et repose sur la solidarité des habitants, adhérents du service « DiviaPouce », qui est entièrement gratuit. Conducteurs et passagers, après leur inscription, se retrouvent réunis au sein de la même communauté.

Le conducteur, arborant une vignette sur le parebrise de sa voiture, peut alors prendre en charge son ou ses futur(s) passager(s), équipé(s) d'un brassard aux couleurs du service, à un point de rencontre « DiviaPouce ». Il s'agit d'arrêts de bus du réseau Divia, identifiables grâce à la présence du picto illustrant le service sur le mobilier urbain. Ainsi, les covoitureurs/covoiturés se reconnaissent et peuvent, grâce à un numéro permettant d'indiquer par SMS le

Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

numéro d'immatriculation du véhicule dans lequel ils sont montés, de covoiturer sereinement.

Actuellement une cinquantaine d'adhérents compose la communauté « DiviaPouce ».

L'arrivée de l'application et la renommée grandissante du dispositif sur l'agglomération devrait permettre à DiviaPouce de se développer à plus grande échelle sur le territoire de Dijon métropole, élargissant la "communauté" d'adhérents et créant un véritable réseau d'auto-stop organisé sur l'ensemble de la métropole.

Ce dispositif bénéficie du soutien de la Région Bourgogne-Franche Comté et de l'Agence pour l'Environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME).



La gestion connectée de l'espace public

La Ville de Dijon et Dijon métropole ambitionnent la ville du futur au travers d'un projet **moderne et structurant** pour l'avenir de Dijon et de son territoire parce qu'il va permettre de construire un projet de ville et de métropole intelligentes et connectées.

Ce projet permettra à Dijon métropole de se projeter dans les 30 prochaines années et d'écrire cet avenir **pour et avec les citoyens**. **Dijon métropole va s'inventer progressivement et se construire ensemble.**

Afin de faciliter la gestion de l'espace public, Dijon métropole et la Ville de Dijon ont souhaité mettre en œuvre **un poste de commandement unique et partagé** avec l'ensemble des communes de Dijon métropole afin de rationaliser, d'optimiser et de mutualiser la majorité des équipements techniques présents sur le territoire de la métropole.

La mise en place de ce poste de commandement et d'une gestion centralisée de l'espace public est la première étape qui va permettre de **développer un projet de Ville et de métropole intelligentes sur notre territoire** et de proposer aux habitants de nouveaux services publics s'appuyant sur le numérique. Ces nouveaux services doivent répondre **aux attentes fortes exprimées par les Français vis-à-vis des collectivités locales.**

Cette gestion centralisée va se traduire par :

- La collecte, la centralisation et le traitement des informations en un seul et même point ;
- La mise en place d'outils communs d'exploitation pour tirer le meilleur parti des équipements terrain.



13 km
distance totale que parcourent quotidiennement les habitants de Dijon métropole



33 %
part de déplacement en modes doux (vélo et marche) des habitants de Dijon métropole



282
nombre de km de voiries en aménagement cyclables



141
nombre de km hors voiries en aménagement cyclables



23 %
des ménages n'ont pas de voitures (territoire de Dijon métropole)



1.03
nombre de personnes/voiture trajet domicile-travail sur Dijon métropole



51.9 %
de ménages ont une voiture sur Dijon métropole en 2016

Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Ce projet est essentiel pour :

- Réaliser des **économies d'énergie significatives** : les améliorations techniques de l'éclairage public et son optimisation en fonction des usages permettront de réduire de plus de 50% notre consommation d'énergie tout en éclairant mieux et en assurant la sécurité des habitants ;
- **Améliorer la sûreté/sécurité de l'espace public** : le futur PC sera sous la responsabilité opérationnelle de la Police Municipale qui supervisera et coordonnera les actions, ce qui garantit une maîtrise de l'équipement et de la sécurité de l'espace public ;
- **Améliorer notre gestion de crise** en rassemblant les moyens et en disposant de toutes les technologies d'information, d'aide à la décision et de communication adaptées pour faire face à un événement grave. Le nouveau poste de commandement sera ainsi en mesure d'activer et d'organiser une **salle de crise efficace**, en lien avec la Préfecture ;
- Développer une **information plus transparente** auprès des citoyens et des élus et renouveler la démocratie participative et la gouvernance locale ;
- **Développer l'économie numérique** : les données seront mises à disposition du monde de l'économie numérique. Elles permettront le développement de nombreux applicatifs utiles aux citoyens, commerçants, touristes, entreprises, etc. et stimuleront donc les idées innovantes (start-up, incubateurs, etc.).

Le choix que fait Dijon métropole est **unique**. Le fait de mettre à disposition des développeurs (open data) des données d'exploitation fiables issues de la « vraie vie » offre une garantie de performance

des solutions développées à Dijon. L'originalité de cette approche fera de Dijon un **territoire attractif** le monde de **l'économie numérique**.

Le planning :

La consultation a été lancée en juillet 2015. Les offres initiales ont été remises en mars 2016 et les offres finales le 1er mars 2017.

L'attribution du contrat est prévue à l'été 2017. La mise en service du nouveau poste de commandement unique interviendra au second semestre 2018.

Promouvoir les modes alternatifs

En 2015, Dijon métropole, en partenariat avec les associations la Bécane à Jules, EVAD et la Rustine, a lancé un projet relatif aux écomobilités à destination des plus jeunes.

Des animations sous forme d'ateliers ont ainsi été proposées aux centres extra-scolaires de l'agglomération :

- atelier sur l'écomobilité, où les enfants ont eu l'occasion d'appréhender les transports à travers le temps et ont été sensibilisés à l'usage des modes alternatifs à la voiture ;
- atelier sur la pratique du vélo, centré sur son apprentissage en toute sécurité ;
- atelier sur l'entretien et la réparation des cycles, afin d'apprendre aux enfants les connaissances de bases sur le fonctionnement et l'entretien mécanique d'un vélo.

Au total, un peu plus de 360 enfants ont bénéficié de ces ateliers, dont la moitié sur l'année 2016

Perspectives 2018 et plus

35



PROGRAMME HABITER MIEUX

- Poursuite de la dynamique de rénovation des logements privés avec l'objectif de multiplier les projets en copropriété à l'appui de l'offre des services Renovéco et du dispositif dédié Anah.



RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

- Accompagnement de la programmation des bailleurs sociaux 2015-2020 en lien avec le FEDER et le programme régional.
- Soutien aux bailleurs privés s'inscrivant dans les dispositifs "Louer abordable"
- Extension des deux réseaux et raccordement entre eux pour doubler l'injection d'énergie venant de l'usine d'incinération.



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

Perspectives 2018

- Environ 2 MW de raccordement pour des logements sociaux, de l'accession à la propriété ainsi que différents commerces des ZAC Arsenal, quai des Carrières blanches en cours de commercialisation
- Extension sur les quartiers Faubourg Raines, Pont des Tanneries et la future CIGV soit environ 10 MW de raccordement



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Modification de la turbine pour augmenter le soutirage de vapeur et l'injection d'énergie thermique dans les réseaux de chaleur



CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

- Étude pour extension des consignes de tri à tous les plastiques



© christel bonnafoux



Finalité

2



Introduction



La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes.

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.



Stratégie

Dijon métropole référence écologique

Le plan en faveur de la biodiversité de la collectivité a pour objectif de répondre aux défis, il intègre tous les aspects de la biodiversité, du sauvage au cultivé. Des programmes d'actions sont d'ores et déjà engagés. Le Muséum - Jardin des sciences (regroupant le muséum d'histoire naturelle, le jardin botanique et le planétarium), service de la collectivité dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité, anime le plan biodiversité. Ce plan est conduit en transversalité avec les services de la collectivité et s'appuie sur l'expertise de ses partenaires régionaux et nationaux.

Le plan biodiversité porte sur l'ensemble du territoire, de l'hypercentre urbain aux territoires périurbains :

- **Au cœur de la ville, le Muséum - Jardin des sciences**, vaste parc de 4 hectares situé idéalement est un espace dédié aux relations Homme/nature/environnement. Service public de la collectivité, il est largement reconnu par les publics, avec plus de 110 000 visiteurs annuels. Il dispose de l'ensemble des équipements, des savoir-faire et savoir-dire en lien avec les thématiques abordées (expertise naturaliste sur certains groupes, conservation du patrimoine naturel en collection, conception d'expositions, éducation à l'environnement, organisation de formations, d'événements en direction des professionnels ou du grand public, ...).
- **Les programmes d'appropriation de la biodiversité urbaine** et de sa prise en compte par les habitants prennent des formes variées et complémentaires (jardins partagés, opération « j'adopte un pied d'arbre », sciences participatives, prairies écologiques urbaines, végétalisation du tramway...) et irriguent progressivement l'ensemble du territoire, dans la dynamique de la trame verte locale, selon notamment le principe des « pas japonais ».
- **Au cœur des zones de productions agricoles en zone périurbaine**, la collectivité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et les professionnels, s'est dotée d'outils permettant l'acquisition de terres. Des exploitations agricoles économiquement viables et répondant à des démarches respectueuses de l'environnement sont installées. Les surfaces mises en jeu sont conséquentes (plusieurs centaines d'hectares) et situées sur des zones à enjeux écologiques. Au regard de la situation géographique de Dijon placée au pied des plateaux calcaires, aux **enjeux liés à la préservation des continuités de la sous-trame « pelouses sèches »**, à la présence d'activités agricoles et viticoles sur ces zones, le projet consiste à croiser concrètement la préservation des activités agricoles sur son territoire avec les enjeux de préservation des continuités écologiques.

De manière globale sur le territoire, **les axes « biodiversité », « agroécologie » sont représentés et fortement reconnus au niveaux national et international.**

Ainsi l'INRA de Dijon, Agrosup, l'université de Bourgogne, le pôle de compétitivité Vitagora « Goût – Nutrition – Santé », le Technopôle Agrinov sont en pointe dans ces domaines. Une convention cadre de partenariat a été signée récemment entre l'INRA et la collectivité en présence du Ministre de l'Agriculture. En étroite collaboration avec ces partenaires, la collectivité élabore actuellement un dossier sur la thématique « Agroécologie » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition ».

L'ambition du projet de la collectivité est d'intégrer les axes stratégiques des politiques menées sur le territoire en matière de biodiversité (sous toutes ses formes), d'agriculture périurbaine, de viticulture, d'alimentation, de citoyenneté.



Indicateurs clés de la finalité 2

Production et consommation d'eau potable sur le territoire de Dijon métropole Les chiffres clés 2016

Contrat	Volumes produits (m³)	Volumes exportés vers Dijon Métropole (m³)	Volumes exportés vers collectivités extérieures (m³)	Volumes importés depuis Dijon Métropole (m³)	Volumes importés depuis collectivités extérieures (m³)	m³ facturés
Magny-Bretenière	-	-	171 309	217 139	42 381	71 929
Talant	-	16 103	-	805 388	-	575 737
Longvic-Ouges	392 661	-	13	384 987	-	609 333
Nord Dijonnais*	-	113 184	-	1 476 737	-	1 038 886
Dijon-Plombières-Corcelles-Flavignerot	17 520 548	4 340 281	982 963	-	-	8 811 142
Chenôve-Marsannay-Perrigny	1 186 226	73 537	80 636	557 566	-	1 191 250
Est Dijonnais *	783 668	-	88 797	1 347 012	176	1 718 066
Fénay	-	-	-	-	93 815	69 327
Total	19 883 103	4 543 105	1 323 718	4 788 829	136 372	14 085 670

*Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Fontaine-les-Dijon, Hauteville-les-Dijon, Saint Apollinaire.

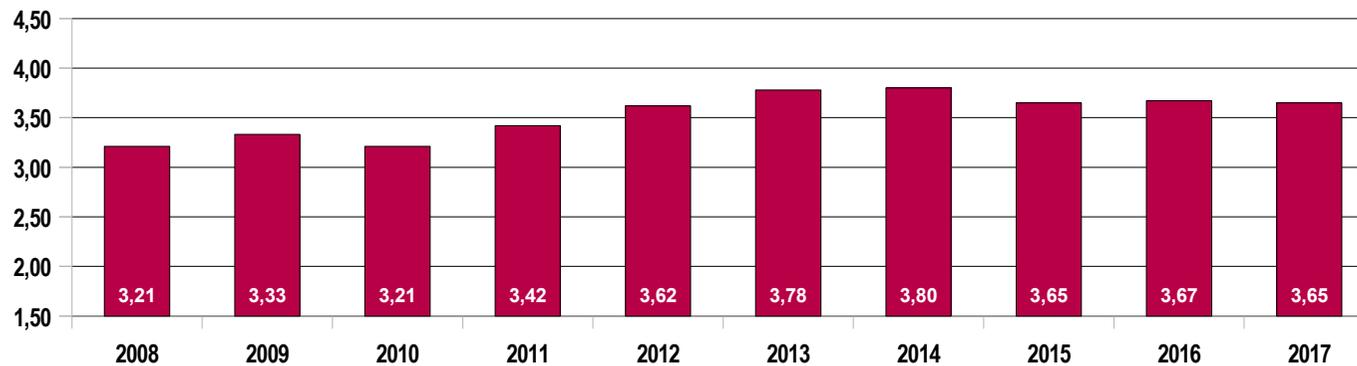
* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



Indicateurs clés de la finalité 2

Évolution du prix moyen Dijon Métropole depuis 2005 (avec RODP)

Le prix moyen au 1er janvier 2017 à l'échelle de Dijon métropole reste stable pour la troisième année consécutive.



En effet, au 1er janvier 2017, le prix moyen présente une baisse de 0,0217€/m³ (soit -0,006%) par rapport au 1er janvier 2016, contre +0,02€/m³ (soit +0,005%) l'année précédente.

Le prix de l'eau est à mettre en regard de tout ce qui a été réalisé ces 20 dernières années, et notamment des investissements remboursés au travers de la facture d'eau et d'assainissement, et pour lesquels il ne restera aucune dette pour la collectivité à l'échéance de ceux-ci (235 M€ investis au titre des contrats de concession de Dijon, structurant les principales installations d'eau potable et d'assainissement de Dijon Métropole).

Ces investissements permettent à Dijon Métropole de bénéficier d'un patrimoine sur l'eau et l'assainissement efficace, aux normes, et taillé pour le développement futur de la collectivité, avec un niveau d'exigence de performance supérieure à ce que la réglementation réclame.

N'oublions pas que Dijon a construit, grâce à Henry Darcy, le premier réseau public de distribution d'eau potable de France. Dijon Métropole a toujours porté une attention particulière à ces sujets et persévère dans cette direction.



76

Comme le nombre de participants aux "Vendanges citoyennes" en 2016.



8

hectares de vignes sur le plateau de la Cras.



35

hectares de vignes à terme



*Entre 25 000 et 35 000
Comme le nombre de bouteilles de vin dijonnais qui sont produites chaque année.*

OBJECTIF 1

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Valorisation du site Dijon métropole

Sur le territoire de Dijon métropole, les spécialistes du Jardin des Sciences interviennent sur des sites en devenir comme celui de l'ancien hôpital général, voué à accueillir la Cité internationale de la gastronomie et du vin, afin d'en identifier les enjeux environnementaux.

Le Jardin des Sciences, qui appartient désormais au pôle urbanisme et environnement de Dijon métropole joue ainsi un rôle majeur de veille, d'expertise et d'aide à la décision pour l'aménagement de la ville de demain.

La reconquête du vignoble dijonnais

Un programme est actuellement élaboré avec le Jardin des Sciences en partenariat avec de nombreux acteurs. Il vise à développer la viticulture sur le territoire de Dijon et à renforcer la présence de la vigne dans la ville.

Ce programme procède à l'étude des sols susceptibles d'accueillir de nouveaux pieds de vigne.

Sur la base des études réalisées de nouvelles plantations sont d'ores et déjà en cours sur 3,5 hectares dans le secteur de la rente Giron.

Dans sa globalité, le projet doit aboutir à l'obtention d'une appellation « Côte de Dijon ». Il s'agit notamment de permettre de donner une affectation viticole à des terrains bénéficiant d'un classement « AOC ».



Vignes du Plateau de la Cras

© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Études toitures végétalisées

La végétalisation de toiture nécessite un savoir-faire et des connaissances bien spécifiques et la réussite des projets repose en grande partie sur les choix relatifs à la couche de culture, aux végétaux implantés. Le choix du substrat est essentiel et doit faire l'objet d'une réflexion qui prend en compte l'ensemble des contraintes du site.

Depuis 2016, la DGST et le Jardin des Sciences travaillent sur cette problématique : visite des toitures existantes, relevés botaniques dans le cadre du protocole national "Florilège toiture", groupe de travail pour les projets de la collectivité.

À l'automne 2017 une expérimentation d'implantation de végétaux sauvages (flore des pelouses sèches) à partir de graines récoltées localement sur les toitures existantes va se mettre en place.

Expérimentation également de mycorhization de ces plants dans le cadre du partenariat avec l'INRA et Agronov.

Dans le cadre de la problématique des trames vertes et bleues la végétalisation favorise la biodiversité en offrant un nouveau cadre de vie à différentes espèces animales telles que les abeilles, les insectes ou bien encore certaines espèces d'oiseaux.

Toiture végétalisée îlot Corse - Fontaine d'Ouche



© Equateur Architecture

Agriculture périurbaine et projet d'autosuffisance alimentaire

Réussir la transition écologique constitue pour Dijon métropole un défi majeur, notamment au niveau des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée, qu'elle concerne les coeurs de ville ou les zones périurbaines du territoire. En matière d'agriculture périurbaine, ce défi se traduit par la mise en place d'un plan d'actions ambitieux visant à faire émerger des projets agricoles durables et intégrés aux enjeux du territoire.

Au-delà de cette ambition agricole, Dijon métropole vise aujourd'hui à tendre vers l'autosuffisance alimentaire territoriale, dans un contexte d'excellence du territoire dans les domaines de l'agroécologie, du goût, de la gastronomie, de la vigne et du vin, de la nutrition et de la santé.

Ces enjeux s'inscrivent dans la dynamique de l'ouverture prochaine à Dijon de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, ainsi que du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne.

Les objectifs opérationnels sont :

- Préserver les terres agricoles aux abords des villes et mettre en place des installations agricoles économiquement viables,
- Faire émerger des projets agricoles durables contribuant aux enjeux environnementaux du territoire, notamment au niveau des continuités écologiques,
- Favoriser l'émergence de projets : innovants, expérimentaux en matière d'agro-écologie, alimentant les « circuits-courts », intégrant les productions locales à « haute valeur territoriale » emblématiques (truffes de Bourgogne, renaissance du vignoble dijonnais, cassis ...),
- Renforcer le lien entre agriculture et citoyens, en développant les approches citoyennes (réseau des jardins partagés, sciences participatives, actions événementielles, circuits-découvertes, plantations et vendanges citoyennes ...), en soutenant la mise en place des circuits-courts en direction des habitants et de la restauration collective, en créant des « points de contacts » entre producteurs et habitants du territoire.



300 ha
de zones référencées en AOC
« Bourgogne » sur le territoire
de Dijon métropole



600
arbres plantés dans la forêt
des enfants en 2016

Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Une maille verte et bleue

A l'échelle régionale, le S.R.C.E (schéma régional de cohérence écologique) approuvé en 2014, a défini les grandes composantes structurantes de la trame verte et bleue, résultant des lois du Grenelle de l'environnement.

Afin de répondre mieux à la réalité territoriale et à sa vocation locale, une maille verte et bleue à l'échelle de Dijon métropole, composée de 3 niveaux de trames vertes et bleues (cf. schémas ci-dessous), est en projet.

Elle a pour objectifs de devenir non seulement un outil d'aménagement et de développement durable du territoire mais également de fournir un cadre de référence et de concertation.

La maille verte et bleue locale se décline par une réglementation appropriée dans les PLU communaux et trouvera une traduction réglementaire plus aboutie au sein du PLUiHD, actuellement en cours d'élaboration (2016-2019).

Le projet de maille verte et bleue de Dijon Métropole vise à développer, à une échelle plus fine et dans un contexte plus urbain, un maillage qui se veut le plus continu possible sur le territoire dijonnais, à partir d'un réseau d'espaces végétalisés et aquatiques existants, déjà relativement dense.

Il ne s'agit pas en effet de multiplier les surfaces végétalisées mais plutôt renforcer leurs connexions et leur continuité afin d'augmenter leur qualité en biodiversité par l'activation du couple réservoirs/corridors en milieu urbain et péri-urbain.

Outre son intérêt environnemental proprement dit (biodiversité, qualité de l'air, stockage de CO₂, modération micro-climatique), la Maille verte et bleue locale est conçue comme un vecteur de

promotion des déplacements doux et répondra à des objectifs sociaux (équipements de loisirs, détente, sports de plein air, santé, accessibilité à tous les publics), économiques (agriculture (péri) urbaine, tourisme) et culturels (patrimoine, paysage).

Forêt des enfants - Plantation 2016



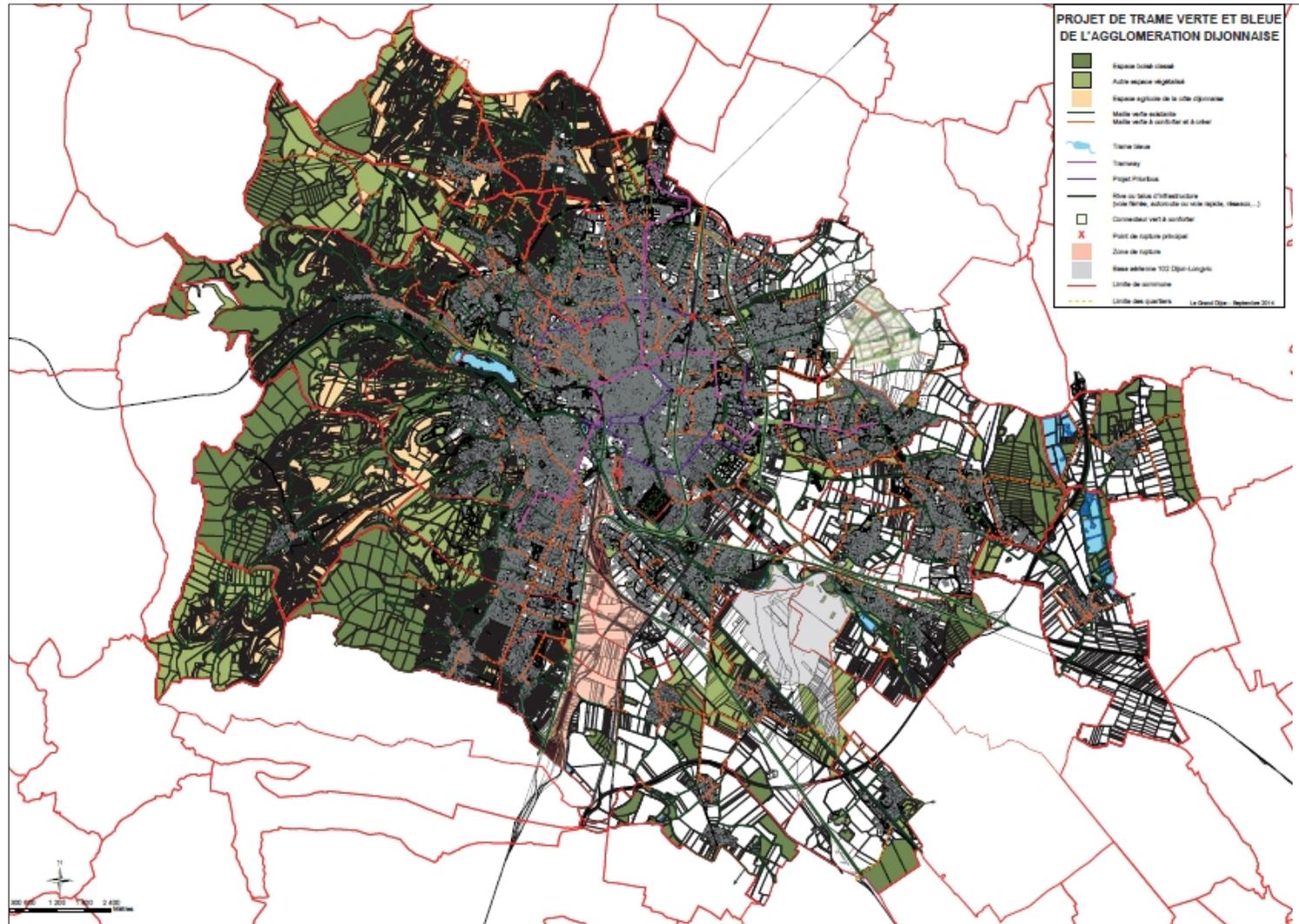
En 2016-2017, l'action de la collectivité a porté notamment sur la poursuite de la plantation de la forêt des enfants sur le plateau de La Cras, le développement de toitures végétalisées, la traduction de la maille dans les écoquartiers et les opérations d'aménagement.

A ce jour les approches qualitatives et cartographiques ont été privilégiées, en compléments des repérages de terrains.

Des actions de mesure de la biodiversité dans les réservoirs identifiés ont été amorcées et seront amplifiées les prochaines années. La saisie SIG est en cours, pour une quantification plus précise des surfaces et linéaires végétaux ou aquatiques concernés.



Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité



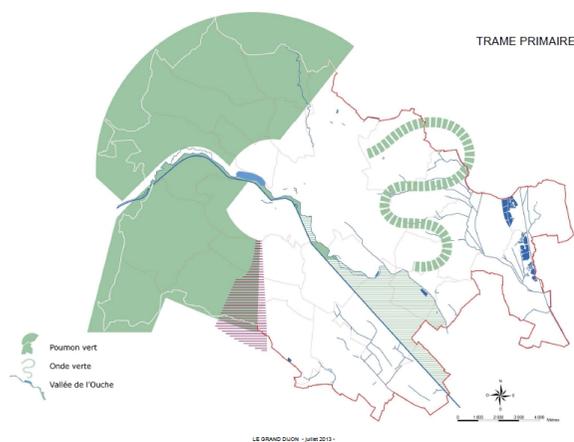


Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

LES 3 COMPOSANTES DE LA MAILLE VERTE ET BLEUE LOCALE

Une maille verte et bleue primaire

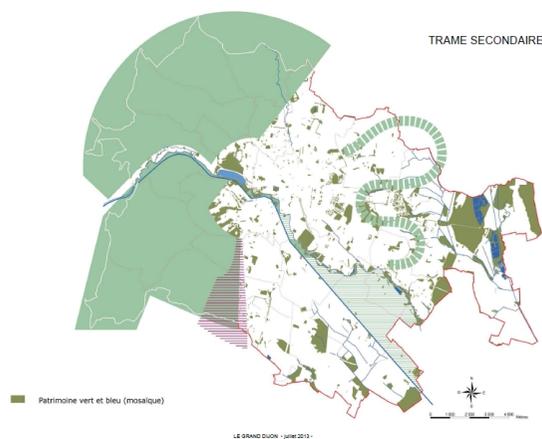
- Les poumons verts de l'ouest dijonnais
- L'onde verte de l'est dijonnais
- La vallée de l'Ouche et le canal de Bourgogne



Une maille verte et bleue secondaire

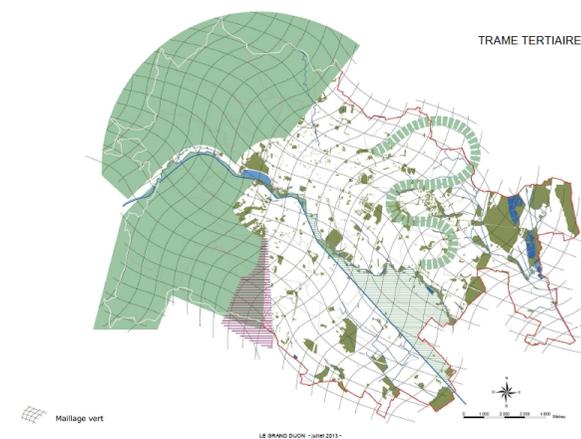
Elle est formée du maillage d'itinéraires verts pour :

- permettre l'accès à la trame verte et bleue par les modes de déplacements doux
- favoriser la biodiversité par des corridors facilitant la migration des espèces naturelles



Une maille verte et bleue tertiaire

- Bois et forêts
- Landes et prairies naturelles
- Jardins et vergers
- Parcs et squares urbains
- Cours et plans d'eau



OBJECTIF 2

Accompagner le changement des pratiques vers une meilleure protection

Politique de revalorisation des boues de la station d'épuration de Chevigny-St-Sauveur

Le procédé de traitement des eaux usées de la STEP de Chevigny (notamment la filière de gestion et de traitement des boues d'épuration), permet d'obtenir des boues sèches et chaulées dont les caractéristiques répondent aux exigences réglementaires autorisant leur épandage par valorisation agricole.

Dans le Plan Prévisionnel d'Épandage, le mode d'acheminement des boues est prévu depuis la station d'épuration vers les parcelles agricoles concernées, avec dépose en bout de champ permettant un épandage « en direct » par l'exploitant agricole.

Selon les conditions d'accès ou les conditions météorologiques, les boues ne peuvent être systématiquement épandues à leur arrivée sur site. Dans ce cas, la nature des boues (pressées et chaulées) autorise un stockage provisoire de quelques jours sur des plates-formes dédiées, réparties sur le territoire du plan d'épandage.

Station d'épuration de Chevigny Saint Sauveur



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Suite à une modification du plan d'épandage en 2015, avec notamment l'arrêt d'activité d'un des exploitants agricoles partenaires et la modification du parcellaire du plan prévisionnel, Dijon métropole a décidé d'engager des travaux d'aménagement de nouvelles plate-formes dite « de dépose temporaire » en accord avec les exploitants agricoles acceptant de consacrer une partie de leurs terres à l'aménagement de ces aires.

Une convention a été mise en place afin de définir les modalités de réalisation de ces plateformes par Dijon métropole et leur mise à disposition à l'exploitant agricole pour une utilisation dans le cadre du plan d'épandage de la STEP de Chevigny.

Au cours de l'année 2016, une plateforme a ainsi été créée, et une seconde réhabilitée.

Expérimentation collective biodéchets

Dijon métropole est lauréate de l'appel à projet Territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' lancé en 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Un des objectifs est d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

La collectivité a donc décidé de tester la mise en place d'un nouveau service de collecte des biodéchets auprès de 30 établissements volontaires qui avaient préalablement souscrits avec Dijon métropole un contrat redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères assimilées. Cette collecte spécifique permettra à chaque participant de réduire son empreinte écologique et pour les gros producteurs de biodéchets, de se mettre en conformité avec la législation.





600
nombre d'arbres plantés
dans la forêt des enfants
en 2016



7 812 tonnes
de boues valorisées
(compostage, épandage
agricole)

Accompagner le changement des pratiques vers une meilleure protection

De l'Éco pâturage

En avril 2016, la Ville de Dijon, soutenue et accompagnée par le Jardin des Sciences, et SNCF Réseau ont signé une convention de partenariat sur 3 ans. L'objectif de cette convention est de partager, dans les domaines d'expertise de chacun des partenaires, leurs savoir faire afin de mettre en œuvre des actions environnementales telles que :

- Participation à des réflexions menées dans le cadre d'éco projets (recherches de parcelles pour plantation de vignes, aménagement des talus ferroviaires à proximité de la CIGV..),
- Elaboration d'un guide pour lutter contre les espèces invasives
- Gestion des dépendances vertes en ville (éco pâturage notamment)
- Mise en place de pelouses fleuries urbaines
- Réalisation d'un programme de sciences participatives sur les pollinisateurs sauvages en ville.

Parmi ces actions, les opérations d'éco-pâturage ou la création de micro jardins urbains /pelouses fleuries pourraient être relativement faciles à mettre en œuvre.

Ces mesures permettent notamment de diminuer l'impact environnemental (éco-pâturage), maintenir la biodiversité, entretenir des zones difficiles d'accès, offrir des espaces de « flânerie » en plein-air par la création de micro jardins, créer une ambiance végétale (pelouses fleuries).

Dans le cadre de ses missions de maintenance et d'entretien des abords des voies ferrées, la SNCF a un rôle primordial à jouer. A ce titre, elle a déjà mené sur notre territoire, une première expérimentation d'éco pâturage sur 4 mois sur une surface totale de 13 000 m².

La SNCF compte poursuivre ses actions en ce sens puisqu'elle a saisi

la commune de Longvic en 2016 pour sur un projet d'éco pâturage sur une surface d'environ 2 500 m² et sur Dijon une nouvelle surface identifiée d'environ 14 700 m² sur des délaissés ferroviaires.



OBJECTIF 3

Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Expérimentation végétalisation innovante Tramway

Des expériences de végétalisation innovante des plates-formes de roulement du Tramway minimisant l'impact environnemental et favorisant la biodiversité urbaine sont menées.

Dans le cadre du programme biodiversité de la ville de Dijon et de la Métropole, le Jardin des sciences et l'Unité Mixte de Recherche Agroécologie INRA/Agrosup/uBourgogne conduit une expérimentation innovante sur de nouvelles modalités de végétalisation des linéaires de tramway en alternative aux gazons de graminées conventionnels.

L'expérimentation consiste en la mycorhization du couvert végétal. L'association symbiotique des plantes avec des champignons mycorhiziens décuple le volume d'exploration du sol par les racines de la plante, facilite son accès à l'eau, optimise l'absorption d'éléments nutritifs, apporte une résistance accrue aux maladies. Ce protocole expérimental teste également l'intérêt de renforcer la qualité microbiologique du substrat terreux des plate-formes, par un apport en bactéries bénéfiques, déjà présentes localement. Cette étude se déroule avec deux mélanges expérimentaux de semences, contenant notamment des micro-trèfles, répondant également au souhait d'augmenter la qualité esthétique du couvert végétal et la biodiversité végétale. L'objectif global est de minimiser l'impact environnemental (arrosages, traitements, ...) lié à l'entretien des plates-formes engazonnées et de favoriser la biodiversité urbaine (en lien avec les corridors écologiques de la trame verte urbaine) notamment par une végétalisation spécifique des abords des linéaires de roulement.

Cette expérimentation est une nouvelle collaboration de L'UMR Agroécologie avec le Jardin des Sciences. Le service des espaces verts est étroitement associé à ce programme.

mycorhization du couvert végétal



© INRA



49

Consommation d'eau sur Dijon métropole :

consommation moyenne d'eau par jour par habitant

155 litres en 2003



146 litres en 2008



139 litres en 2013



1 179 km

nombre de km du réseau d'eau potable (Dijon métropole)



1 040 km

nombre de km du réseau d'assainissement (Dijon métropole)



20.6 millions de m³
c'est le volume d'eau produit par Dijon métropole en 2014 pour une consommation de 13.5 millions de m³



14 085 670 m³
consommation en m³/an d'eau potable en 2016 sur le territoire de Dijon Métropole

Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Une recherche de micropolluants plus poussée dans les deux stations d'épuration des eaux usées de Dijon métropole

Depuis 2011, conformément à la réglementation, une recherche de micropolluants est réalisée au niveau des stations d'épuration des eaux usées de Dijon métropole (Eauvitale et Chevigny). Cette recherche s'est effectuée sur les eaux brutes d'arrivée ainsi que sur les eaux traitées rejetées au milieu naturel (Suzon pour la première, Norges pour la seconde).

Les différentes campagnes de recherche réalisées à des périodes différentes et dans des configurations différentes ont permis d'identifier différentes substances de micropolluants, considérées comme significatives par la réglementation en vigueur (6 pour la STEP Eauvitale, aucune pour Chevigny).

Une nouvelle phase débute depuis le premier semestre 2017 au travers d'un plan d'actions visant à identifier les sources potentielles d'émissions de ces micropolluants sur le réseau d'assainissement et à proposer ensuite des actions de préventions ou de réduction ; sont notamment recherchés les pesticides et les molécules d'origine non domestiques.

Ces plans d'actions sont mis en œuvre par Dijon métropole et ses délégataires exploitants les stations d'épuration (SUEZ pour Eauvitale et SOGEDO pour Chevigny). Chaque plan d'actions est rigoureusement suivi par les services de la Police de l'Eau (DDT21).

Préservation du milieu naturel (réduction des déversoirs d'orages)

Le système d'assainissement de la station d'épuration Eauvitale a en son temps été progressivement construit sur un modèle dit unitaire, collectant dans un même réseau eaux usées et eaux pluviales. Afin de permettre un fonctionnement de ce système en toute circonstance et éviter une saturation des réseaux en temps de pluies importantes et des débordements sur le domaine public ou chez les usagers, des déversoirs d'orage ont été aménagés en différents points stratégiques du réseau. Si ce mode de fonctionnement était courant à l'époque, il demande aujourd'hui à être adapté et optimisé afin de s'inscrire dans une politique de reconquête de la qualité du milieu naturel voulue au niveau national et européen, et portée par Dijon métropole.

Cette situation ne se retrouve que partiellement sur le système d'assainissement de la STEP de Chevigny, dont seule une partie du réseau de Saint Apollinaire fonctionne en réseau unitaire, lui aussi équipé avec des déversoirs d'orage.

A cette problématique s'ajoute celle des eaux claires parasites que l'on retrouve dans le réseau séparatif des eaux usées, résultant soit d'une intrusion d'eau de pluie au travers de mauvais branchements d'eaux pluviales raccordés sur les eaux usées, soit d'une perte d'étanchéité des réseaux permettant la pénétration des eaux d'infiltration et des échanges avec les nappes d'eaux souterraines. Ainsi, la collectivité, en étroite collaboration avec ses délégataires travaille sur une amélioration permanente du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement, tout en limitant les impacts sur le milieu naturel.

Pour ce faire, un travail basé sur deux axes a été engagé avec :

- d'une part un objectif de réduction des eaux claires parasites au travers de la mise en place et du suivi de diagnostics

Protéger et gérer durablement la ressource en eau

- permanents, aboutissant à un programme pluriannuel et priorisé de travaux de réhabilitation,
- et d'autre part la reconfiguration des déversoirs d'orage engagée depuis 2012 (de la remontée progressive des seuils déversant au redimensionnement d'ouvrage), tout en préservant un bon fonctionnement du système tant au niveau collecte, transport que traitement, ainsi que la qualité du service aux usagers.

Ce travail a notamment permis à Dijon métropole d'obtenir en 2016 la conformité de ses deux systèmes d'assainissement (Eauvitale et Chevigny) au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Prise de compétence de la gestion des eaux pluviales

Le positionnement de Dijon métropole, déjà gestionnaire des compétences eau et assainissement, sur l'ensemble de ces sujets va permettre à la collectivité d'apporter une meilleure homogénéité et cohérence entre son développement et la gestion de l'ensemble des fonctions du grand cycle de l'eau. En effet, la gestion du grand cycle de l'eau est au cœur du développement de ce territoire caractérisé à la fois par des masses d'eaux fragiles (classement en ZRE : zones de répartition des eaux) mais génératrices lors de phénomènes pluviaux importants à la fois de ruissellements et d'inondations par débordements de cours d'eau et remontées de nappes.

GEMAPI

Depuis début 2015, Dijon métropole exerce la compétence sur les réseaux pluviaux en direct. Fin 2016, la Préfecture, ratifiait la gouvernance par la collectivité de la S.L.G.R.I. (stratégie locale de gestion du risque inondation) sur l'ensemble des 3 bassins versants Ouche, Tille, Vouge) et depuis le 15 avril 2017, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) est devenu compétence de Dijon métropole.

Bassin de rétention des eaux pluviales des Collines à Quetigny



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



51

1.9320 TTC
(hors RODP) prix moyen du m³ d'eau sur le territoire de Dijon Métropole au 1er janvier 2017 (sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, correspondant à une famille de 4 personnes)



12
nombre de sites de captages utilisés par Dijon Métropole (issus de karsts, nappes alluviales et nappe profonde) (ils permettent une quasi autonomie de Dijon Métropole en termes d'alimentation en eau potable)



Perspectives 2018 et plus



VIGNOBLE DIJONNAIS

- Redonner à Dijon métropole les caractéristiques d'un territoire viticole véritablement acteur de la filière : reconnaissance et valorisation du terroir, innovation agroécologique, conservation et évaluation du patrimoine génétique pour inventer les vignes du futur, développement économique, oenotourisme, essor d'une filière de production de matériel végétal adapté aux enjeux actuels et futurs et enfin obtention d'une appellation « Côte de Dijon », comme ultime reconnaissance du caractère viticole de Dijon métropole.



AGRICULTURE URBAINE ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

- disposer d'une production diversifiée sur le territoire
- gestion des terrains agricoles de la collectivité permettant un repositionnement des activités agricoles selon les potentiels agronomiques, les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et les orientations de la Métropole (renaissance du vignoble, plantation de cassis, truffes de bourgogne, vergers, mise en place de cultures pouvant alimenter les circuits courts et la restauration collective, ..)
- mise en place de circuits courts
- toutes les productions mises en place sont à minima HVE ou bio
- offrir un panel de dispositifs favorisant les contacts entre producteurs locaux et habitants



EXPÉRIMENTATION COLLECTE BIODÉCHÊTS

- Étendre le dispositif à tous les gros producteurs de Dijon métropole



*Épanouissement
de tous
les êtres humains
&
Cohésion sociale et
solidarité entre
les territoires et les
générations*



Finalités

3 & 4



Introduction



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de tous est fondamental.

Il est indispensable que chacun puisse accéder aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), qu'il ait accès à la production et à l'échange interculturel et qu'il puisse participer à la vie démocratique

Les collectivités agissent au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles ont un rôle important à jouer dans leur épanouissement en garantissant la satisfaction des biens, services et besoins essentiels pour tous.

Stratégie

Dijon métropole au service des habitants.

Dans un contexte économique et social difficile, alors que des fragmentations apparaissent, l'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités agissent au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles ont un rôle important à jouer dans leur épanouissement en garantissant la satisfaction des besoins matériels et immatériels essentiels pour tous.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

La collectivité, dans la proximité qu'elle entretient avec les habitants, dispose de nombreux leviers à activer pour recréer ou renforcer le lien entre les personnes, entre les territoires et avec les institutions.

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants. La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.





3802,7
densité de la
population à Dijon
en 2014 (nombre
d'habitants au Km)



4 240

heures d'éducation
artistique
et culturelle réalisées dans les
écoles primaires dijonnaises
sur un total de 12 100 heures
au total tous domaines
confondus en 2016



1 900

nombre d'élèves au
Conservatoire

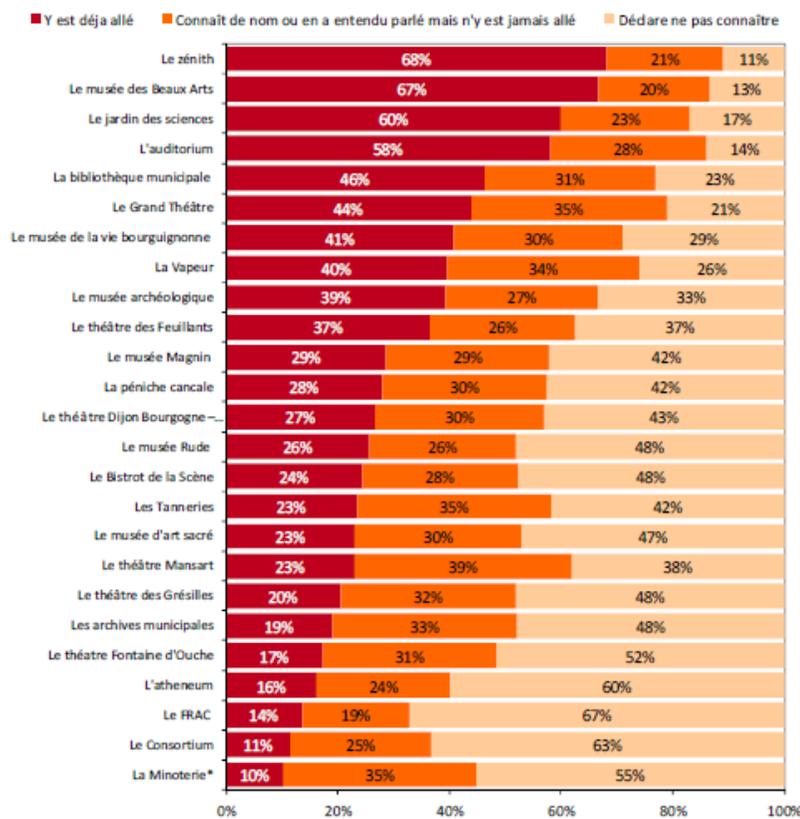


75 000

nombre de personnes
ayant fréquenté les
expositions et les
festivals (hors concert
de rentrée et fête de la
musique)

Indicateurs clés des finalités 3 et 4

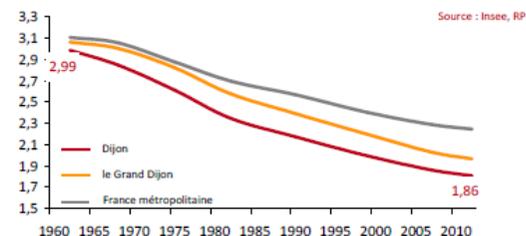
La connaissance des lieux culturels dijonnais par les habitants de Dijon métropole



Source : enquête par questionnaire auprès des habitants de l'agglomération dijonnaise mai 2014 - 500 questionnaires analysés

*établissement ayant ouvert 6 mois avant l'enquête

Evolution de la taille moyenne des ménages



OBJECTIF 1

Promouvoir la participation des habitants et des scolaires



57

Les missions de Latitude 21 sont définies autour de deux grands piliers d'activités



Depuis l'inscription du projet en 2002 dans le contrat d'agglomération, le projet de créer une structure dédiée à l'éducation et à la sensibilisation de tous les publics aux questions d'environnement, d'urbanisme et d'architecture est devenu une réalité.

Ouverte en 2008, Latitude21

est le résultat d'un dialogue permanent avec les différents acteurs locaux, associations et citoyens qui avaient exprimé la nécessité de disposer d'un lieu de médiation et de débats.

Proposer aux enseignants des animations pédagogiques permettant de les accompagner dans leur mission d'éducation au développement durable et mettre en lien cet enseignement avec les acteurs locaux et les réalités du territoire ;

Disposer d'un lieu physique pour la présentation d'exposition, l'organisation de conférences et d'événements à destination de tous les publics

Dans le même esprit de participation que les animations pédagogiques, les expositions sont pour partie conçues par la structure elle-même avec des groupes de travail très ouverts aux différents partenaires et pour autre partie, prêtées ou louées.

Animation pédagogique à Latitude 21



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

12 523
élèves de
l'agglomération
dijonnaise ont
participé aux
animations
pédagogiques pour
l'année scolaire
2015 - 2016.



Promouvoir la participation des habitants et des scolaires

L'objectif principal de ces interventions pédagogiques est d'apporter aux enseignants un complément au travail qu'il effectue avec ces élèves sur l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et plus largement le développement durable.

Ce dispositif est ouvert à tous les établissements du territoire de l'agglomération, et ce, de la maternelle jusqu'au lycée. Plusieurs séances pour une animation plus intégrée dans la vie de la classe.

Latitude 21, Rue de Montmuzard à Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Les animations sont effectuées par Latitude21, mais en grande partie par des partenaires associatifs. Ainsi les intervenants sont tous passionnés par leur sujet et à même de transmettre cette passion.

Dans le même esprit, les interventions privilégient la connaissance de l'environnement le plus proche. L'intérêt est également de permettre la reproductibilité par l'enfant de la démarche d'investigation ou d'observation. Tout en conservant cet esprit de proximité et dans un objectif de mieux faire connaître le rôle de Dijon métropole et ses politiques, des visites de la station d'épuration de Dijon Longvic, du centre de Tri ou du centre Emmaüs de Norges la Ville sont proposées sur les thématiques appropriées. Le programme de formation de formateurs (SFERRE) de l'association Alterre Bourgogne permet d'accompagner de manière ciblée les intervenants et d'accroître leur compétence.

Avec l'Académie de Dijon, tout est mis en oeuvre pour adapter les interventions à chaque cycle d'enseignement. Pour cela, une enseignante est mise à disposition par l'Académie de Dijon pour effectuer de manière régulière cet accompagnement. Un système d'évaluation permet de recueillir le retour des enseignants et de déceler rapidement les éventuels ajustements à mettre en oeuvre. Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les écoles.

OBJECTIF 2

Renforcer le lien social et la solidarité

Label Diversité, Label Égalité

La ville de Dijon, le CCAS et Dijon métropole s'engagent dans un processus de double labellisation, Diversité et Égalité entre les femmes et les hommes.

Le Label Diversité évaluant les dispositifs qui permettent de prévenir et corriger les mécanismes de discrimination définis par la loi, le Label Égalité quant à lui, sert à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles entre les femmes et les hommes.

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont déjà mis en œuvre des actions volontaristes sur ces thématiques, avec notamment la création de l'AMACOD (antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations) et plus récemment la signature de la Charte LGBT avec l'Autre Cercle.

S'inscrivant dans la poursuite de ces engagements, un diagnostic a été lancé fin juin auprès des agents, des encadrants de proximité et des organisations syndicales, pour identifier les points forts et les points d'amélioration des pratiques en matière de lutte contre les discriminations (origine, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, situation de famille, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, lieu de résidence, état de santé, handicap ...).

Ce label, délivré par AFNOR Certification, est attribué pour quatre ans renouvelables, avec un audit intermédiaire tous les deux ans. L'obtention de ces labels nécessite une démarche d'amélioration continue, tant au niveau de l'employeur et de la gestion des ressources humaines, qu'en matière de prévention des discriminations dans la relation avec les usagers. La diversité et l'égalité sont les leviers du mieux vivre ensemble et de l'acceptation de la différence de notre société.



17 %
de la population
de Dijon métropole
a plus de 65 ans



**A Dijon, 1 homme sur 2 est
âgé de moins de 32 ans**



**Sur Dijon métropole, 1
homme sur 2 est âgé de
moins de 35ans**



**A Dijon, 1 femme sur 2 est
âgée de moins de 36 ans**



**Sur Dijon métropole, 1
femme sur 2 est âgée de
moins de 39ans**



1,96

Taille des ménages
(territoire de Dijon
métropole)



44 %

d'actifs avec emploi
(Dijon métropole)



1 272 327

Montant en Euros du
soutien de Dijon métropole
en 2015 en faveur de la
politique de la ville



65 660

personnes vivent avec moins de
1 727 Euros par mois

Parmi les 131 320 personnes vivant sur
Dijon, on estime qu'1 personne sur 2 vit
avec moins de 1 727 Euros/mois en 2011
(revenu médian), contre 1 743 Euros/
mois pour Dijon Métropole et 1 629 Euros
en France métropolitaine

Renforcer le lien social et la solidarité

Contrat de ville

Un soutien appuyé aux dynamiques participatives et au changement d'image des quartiers

Dijon métropole et l'État assurent le co-pilotage du contrat de ville 2015-2020, en lien avec leurs partenaires et les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. Leur objectif commun est d'instaurer une réelle dynamique partenariale visant à réduire les inégalités constatées entre les territoires les plus fragiles relevant de la nouvelle géographie prioritaire et le restant de l'agglomération dijonnaise.

L'enjeu fort est de s'appuyer sur des diagnostics de territoires et de mobiliser les politiques de droit commun en premier lieu, d'accompagner le développement d'actions structurantes et innovantes répondant à des priorités partagées.

L'appel à projets 2016 s'est inscrit dans le prolongement de la méthodologie retenue pour le contrat de ville, et ses priorités se sont donc articulées aux trois piliers que sont : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les actions ont pris en compte les enjeux transversaux via les thématiques de la jeunesse, de l'égalité hommes/femmes, de la lutte contre les discriminations, ainsi que les initiatives contribuant à la promotion de la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Des conseils citoyens ont été installés en 2016 sur tous les quartiers prioritaires de Chenôve, Dijon, Longvic et Talant.

Les signataires du contrat de ville sont : l'État, le Rectorat, la Région Bourgogne-Franche Comté, le Grand Dijon, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la CAF²¹,

Contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé est une mesure innovante de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009, ayant pour objectif de soutenir les dynamiques locales sur les questions de santé et de consolider le partenariat sur les territoires de proximité.

À l'invitation de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole s'est engagée, aux côtés de l'État, des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et du conseil départemental de Côte-d'Or, dans cette démarche territoriale de santé pour les années 2016 -2018.

Au regard des travaux conduits dans le cadre de la politique de la ville, le choix a été fait de déployer dans un premier temps le contrat local de santé sur les cinq communes ciblées par le contrat de Ville. Il a vocation à s'étendre, par la suite, aux autres communes de Dijon métropole qui souhaiteront intégrer ce dispositif.

Une centaine de partenaires se sont mobilisés dans l'élaboration de ce contrat. Après une phase d'état des lieux partagé, les partenaires ont défini collectivement les axes prioritaires et les actions à mettre en œuvre. Le lancement officiel de la démarche s'est déroulé le 30 novembre 2016

Le Contrat Local de Santé de Dijon métropole s'inscrit dans une approche globale de la santé et s'articule autour de trois grandes orientations stratégiques :

- Renforcer les soins de proximité, en améliorant la coordination des professionnels de santé ;
- Améliorer les parcours de santé, axés sur les besoins de populations ciblées (personnes en situation de souffrance



psychique, personnes âgées, adolescents et jeunes adultes) ;

- Promouvoir les actions spécifiques au territoire, notamment sur les questions de prévention et d'hygiène.

Le nouveau programme de renouvellement urbain : un projet au service de la transformation des quartiers

Le volet urbain du contrat de ville de Dijon métropole se traduit notamment par la mise en œuvre sur le territoire du nouveau programme de renouvellement urbain. Deux quartiers de la métropole sont éligibles : Le Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt local. Pour ces deux quartiers l'objectif est de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la première convention de renouvellement urbain et qui ont déjà permis de transformer le visage de ces deux quartiers. Dijon métropole et les communes concernées ont élaboré des projets d'envergure en partenariat avec l'ANRU, Action Logement, la Région, les communes et les bailleurs sociaux du territoire : intervention sur l'espace public mais aussi sur l'habitat avec un travail de soutien auprès des bailleurs sociaux (démolition, réhabilitation,...) et des copropriétés (soutien au fonctionnement et aux travaux). L'objectif est de transformer l'image de ces quartiers pour qu'ils retrouvent leur place au sein de la ville et de la métropole.

Projet « eau école santé » au Burkina Faso

La Ville de Dijon et Dijon métropole, en partenariat avec l'association dijonnaise Jeremi, ont lancé un grand projet « eau école santé » pour le département de Tangaye (34 villages, 40 000 habitants) au Burkina Faso.

Ce projet qui s'inscrit dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, s'étale sur 3 ans (de 2017 à 2019) pour un budget prévisionnel de 819 000 €. Il consiste notamment à équiper les 17 écoles d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement mais aussi à renforcer les capacités des services publics chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement à former des enseignants aux pratiques de l'hygiène.

La Ville de Dijon et Dijon métropole participent au financement de ce projet bien entendu pour un montant total de 40 750 €, sachant le portage du projet par les 2 collectivités permettra de mobiliser également une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce partenariat, réalisé sous forme de convention, prévoit également de sensibiliser les écoliers de Dijon et de Dijon métropole (du CE2 à la 6ème) à la consommation de l'eau.





OBJECTIF 3

Créer les conditions d'un développement durable

PLUiHD



Urbanisme, habitat, déplacements... Ce futur document d'urbanisme dessinera le visage de Dijon métropole pour les 10 à 15 prochaines années. PLUi-HD : derrière ce sigle long et

complexe se cache un nouvel outil synonyme d'une action publique plus simple et plus efficace !

Avant, il y avait le plan d'occupation des sols (POS). Puis en 2010, la ville de Dijon s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), doté d'un volet environnemental très développé qui en a fait le premier « éco-PLU » de France.

En devenant une communauté urbaine, le 1er janvier 2015, le Grand Dijon a pris la compétence « urbanisme ».

L'élaboration de ce document d'urbanisme de référence qu'est le PLU relève donc désormais de la responsabilité du Grand Dijon.

Elle nécessite une longue démarche impliquant les citoyens à travers une procédure de concertation comprenant des réunions d'information et une phase d'enquête publique.

Le Grand Dijon, devenu métropole début 2017, a engagé le processus qui aboutira à la rédaction puis à l'adoption de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi définit, à l'horizon 2030, le visage de Dijon Métropole. Il détermine en particulier le « zonage » en fixant les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas, les espaces dédiés à l'habitat, au commerce, aux activités économiques, aux espaces verts et naturels... Il fixe les règles en matière de hauteur des bâtiments, de respect de l'environnement, de nombre de places de stationnement par logement...

UNE VISION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le PLUi porte donc une vision du territoire en conciliant les différents enjeux : augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants et de permettre le « desserrement » des ménages (séparations, départ des enfants du foyer, familles monoparentales...) et permettre le développement des activités économiques, créatrices d'emplois, tout en évitant la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines où il ferait disparaître des espaces naturels ou agricoles ; veiller à ce que les nouveaux quartiers soient durables, soient de véritables « écoquartiers » ; intégrer dans la réflexion les conditions nécessaires au développement de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités, notamment en matière de mobilités ou de réseaux. La création d'un écoquartier, par exemple, ne saurait s'affranchir d'une réflexion sur la desserte par les modes de déplacement doux (transports en commun, accès piétons et vélos) ou par les réseaux de chaleur.

Dijon métropole va donc élaborer un document qui sera bien plus qu'un « simple PLUi » ce sera un document « 3 en 1 » à l'échelle intercommunale remplaçant les PLU des 24 communes composant Dijon métropole (plans locaux d'urbanisme), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements urbains (PDU).

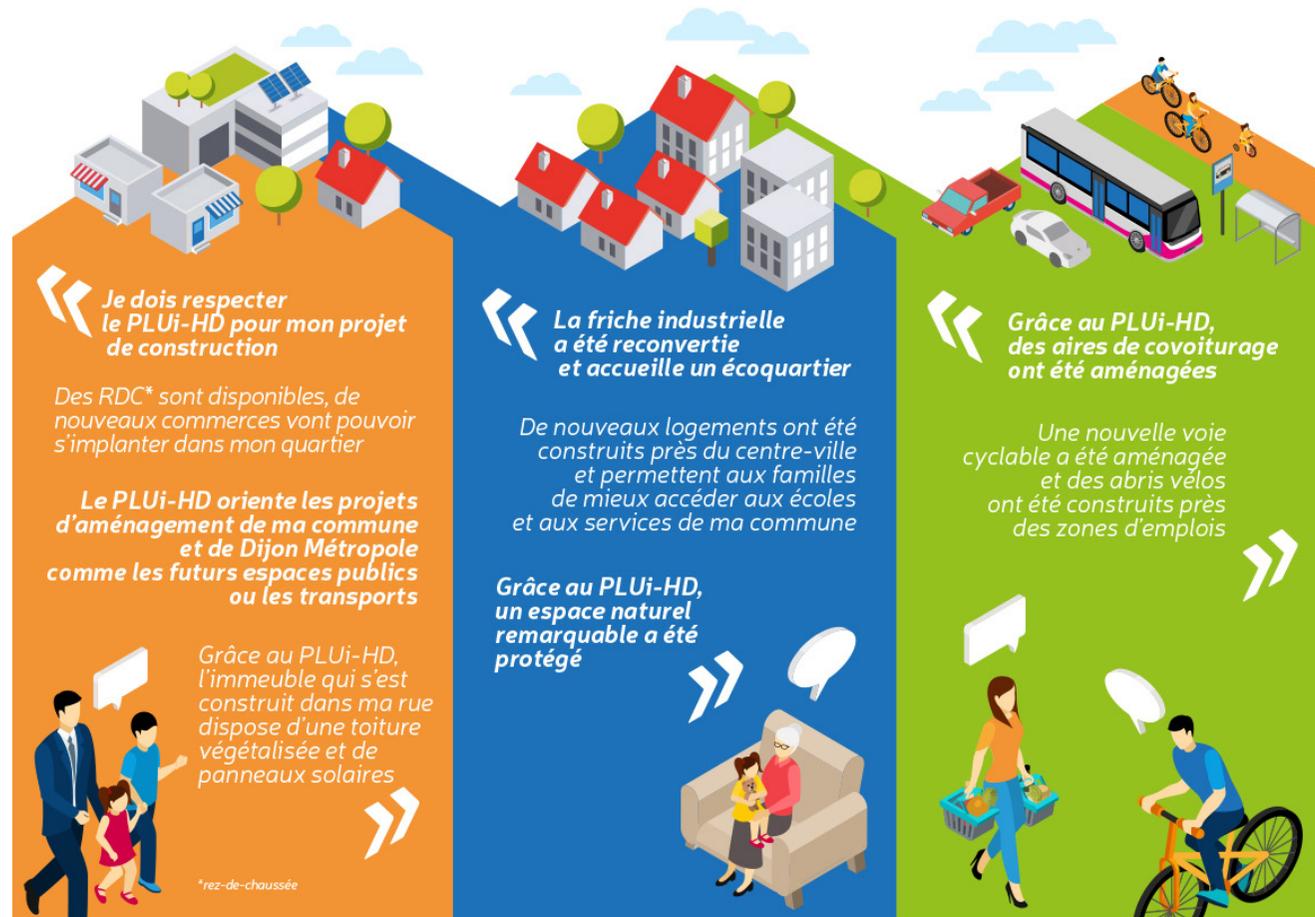
Ce PLUi-HD, sera co-construit avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques...) « HD » pouvant signifier « habitat et déplacements », mais aussi « haute définition » tant ce document portera des ambitions fortes pour un territoire qui se positionne, plus que jamais, comme une métropole à haute qualité de vie et une référence écologique en France.



Créer les conditions d'un développement durable

QUELS IMPACTS A-T-IL SUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE ?

En réglementant l'aménagement du territoire sur le long terme, le PLUi-HD est un document stratégique pour le développement de Dijon métropole. Il a également des conséquences concrètes pour toutes les personnes qui vivent ou travaillent sur le territoire



85 %
Taux de recomposition
urbaine sur
Dijon métropole en 2016



100 %
Taux de recomposition
urbaine sur Dijon
en 2016



59,5 m²
Surface moyenne d'un
logement construit sur Dijon
en 2016



21,7
Nombre de logements à
l'hectare sur Dijon



Créer les conditions d'un développement durable

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

2016 a vu le lancement officiel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Cet ambitieux projet prévoit pour 2019 l'ouverture d'un site destiné à valoriser le « repas gastronomique des Français », entré au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Une entité multi-culturelle, dans un cadre historique, et une entité multi-générationnelle, dans un parc arboré, composeront l'ensemble de ce projet qui aura vocation à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

L'écoquartier de la cité internationale de la gastronomie et du vin repose sur une relation très forte entre la ville et la nature. La ville s'ouvre sur un parc, tout comme le parc s'ouvre sur la ville. Cette relation réciproque est basée sur la notion d'îlots ouverts et de chemins dans un écrin végétal. C'est donc dans un quartier à caractère particulier, multi générationnel, que vont se construire les 540 logements et les 3 résidences de service : une résidence de tourisme de plus de 100 unités, une résidence seniors d'environ 100 unités et une résidence universitaire de plus de 140 unités. Les futurs habitants vivront entre culture et nature.

Projet Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin



© Agence d'Architecture A.Béchu



Créer les conditions d'un développement durable



65

Gestion des déclarations d'intention d'aliéner-intervention de l'EPFL



Depuis sa création, la Communauté Urbaine – et aujourd'hui la Métropole – est titulaire du droit de préemption urbain.

Cette compétence s'exerce sur la totalité du territoire de la métropole et porte sur le traitement des déclarations d'intention d'aliéner et les préemptions.

Avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, chargé de la mise en œuvre de la politique foncière, à qui le droit de préemption est le plus souvent délégué et aux côtés des Communes, Dijon métropole dispose d'un levier supplémentaire pour la mise en œuvre du Projet métropolitain.

Les axes principaux d'intervention concernent ainsi la politique locale de l'habitat dans le cadre de la dynamique volontariste engagée en faveur d'une offre d'habitat qualitative et mixte, adaptée aux besoins et spatialement équilibrée, les activités économiques et l'emploi, l'environnement et la biodiversité pour répondre à l'objectif global de faire de la Métropole une référence écologique, en soutenant notamment le développement d'une agriculture qualitative et durable, la diversification des productions, les circuits-courts et la renaissance du vignoble.



9 rue de Larrey - Dijon

© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Perspectives 2018 et plus



CONTRAT DE VILLE / RENOUVELLEMENT URBAIN

- *Signature de la convention de renouvellement urbain pour les deux quartiers concernés*
- *Lancement des premières opérations de démolition et de réhabilitation*



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- *Développer les dynamiques intercommunales*
- *Étendre le contrat aux communes de Dijon métropole qui souhaiteront intégrer ce dispositif.*



*Dynamique de développement
suivant des modes de production
et de consommation responsables*



Finalité

5



Introduction



Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

Stratégie



Dijon Métropole, territoire d'économie verte :

Dijon métropole, territoire d'économie verte : L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, Dijon métropole souhaite s'affirmer comme la référence en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre en partenariat avec

la Chambre d'agriculture de côte-d'Or telle que l'ouverture fin 2016 d'un Drive Fermier réunissant une vingtaine d'agriculteurs, l'achat par la collectivité d'un nombre croissant de foncier agricole de proximité ainsi que de fermes (ex. achat de la ferme Gardet et de ses 60 ha de terres début 2017) pour y installer des agriculteurs spécialisés dans le maraîchages et la viticulture, l'étude en cours de la réalisation d'une légumerie entre le département, Dijon métropole et l'entreprise d'insertion Idées 21, la multiplication des marchés et des lieux de distribution dans la ville, ...

Plus qu'un soutien financier, la collectivité apporte un soutien technique et logistique afin de favoriser la mise en oeuvre de ces expérimentations auprès de délégataires et d'organismes associés.



Indicateurs clés de la finalité 5

-10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

30% des boîtes aux lettres des foyers de Dijon métropole sont équipées d'un Stop Pub
On estime que 390 tonnes d'imprimés non sollicités sont évitées

Taux de valorisation sur Dijon métropole (objectifs à 2020 = 55%)

2014 = 36.6 %

2016 = 37.51 %

pourcentage des déchets qui sont orientés vers une valorisation matière ou organique sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (hors gravats)

En 2016, les habitants de Dijon métropole ont trié...	Cela a permis de fabriquer...
373 tonnes d'acier	534 voitures
52 tonnes d'aluminium	14 236 vélos
167 tonnes d'emballages liquide alimentaire	4.843 millions de paquets de 10 mouchoirs
818 tonnes de PET*	1.483 millions de pulls en polaire

*PET : polyéthylène terephthalate (matière des bouteilles plastiques)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
% de foyers qui mettent en Stop Pub sur leur boîte aux lettres	13	14	17	20	29	30

OBJECTIF 1

Promouvoir l'économie sociale et solidaire, et la dynamique économique locale

71



ZDZG



Dijon métropole a été retenue au deuxième appel à projet Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Ce projet permet de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de les faire évoluer vers une démarche d'économie circulaire. Le 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au

maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire. Le 29 septembre 2016, la collectivité a délibéré favorablement à la contractualisation avec l'Ademe d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour mettre en place un plan d'actions sur 3 ans. Ainsi, la collectivité s'engage à réduire de 10% sa production de déchets entre 2010 et 2020 et à atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

Gratifieria

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets, promouvoir le réemploi afin de prolonger la durée de vie des objets est un des axes sur lequel la Métropole souhaite agir.

Ainsi, Dijon métropole organise des Gratifieria ou marchés gratuits en direction du grand public. Le concept est le suivant : il s'agit de créer une zone de gratuité éphémère de dons et de récupération dans laquelle les habitants de la métropole dijonnaise sont invités à participer pour donner une seconde vie aux objets.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Chacun peut donner s'il le souhaite et prendre librement un objet, qu'il ait amené ou pas quelque chose.

Gratifieria 2017 :

521 kg
Poids des objets échangés

72 %
des objets ont trouvé un
nouveau propriétaire



56.84 %

taux de recyclage (mâchefers inclus) des déchets ménagers en 2016



29

points de collecte pour les textiles présents sur Dijon métropole en 2010



99

points de collecte pour les textiles présents sur Dijon métropole en 2016



79%

des textiles collectés sont valorisés et réemployés en 2010



98%

des textiles collectés sont valorisés et réemployés en 2016

Promouvoir l'économie sociale et solidaire, et la dynamique économique locale

Réduction et détournement des flux textiles

Dijon métropole souhaite réduire le flux des textiles présents dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

Depuis 2011, de nombreuses bornes textiles ont été implantées sur le territoire afin de favoriser l'accès aux usagers et favoriser le réemploi des textiles.

De plus, un travail a été réalisé avec les 7 associations du réemploi de textiles du territoire afin de créer un outil de communication permettant de donner les modalités d'apport et de localiser les points de collectes (déchetteries, locaux associatifs et bornes textiles). Enfin, une mutualisation des rebus de textiles est réalisée via Emmaüs afin de les valoriser au mieux.

Une contractualisation avec l'éco-organisme ECO-TLC a également été signée en 2012 et renouvelée pour 6 ans en 2014.

Soutien d'une recyclerie

Dijon métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets en favorisant la réparation et le réemploi.

Depuis 2009, une convention a été signée avec les Compagnons Emmaüs pour installer un chalet du réemploi dans chaque déchetterie du territoire afin de récupérer les objets inutilisés par les habitants et les revendre via leurs magasins de vente d'occasion.

Une nouvelle association c'est créé en 2016, La Recyclade, pour assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La collectivité a donc signé une convention d'objectifs avec la Recyclade pour soutenir leurs activités.

La Recyclerie ouvrira ses portes en septembre 2017



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 2

Encourager l'éducation à l'environnement et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Disco soupe

Dijon métropole est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets.

Lutter contre le gaspillage alimentaire est un des axes sur lequel la collectivité souhaite agir.

Ainsi, Dijon métropole sensibilise les habitants en organisant des Disco-soupe lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Les habitants sont invités à participer à la réalisation de soupes à partir de légumes invendus récupérés à la fin de marchés et dans des commerces.

Gourmet Bag : se régaler sans gaspiller

« Doggy bag » à la française, le gourmet bag a débarqué à Dijon et dans l'agglomération.

Engagée dans une dynamique de réduction des déchets, Dijon métropole déploie désormais ce nouvel outil pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de l'appel à projet «Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» lancé par le ministère de l'Environnement dont elle a été lauréate et conforte ainsi sa politique de réduction des déchets, avec comme objectif de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

De nombreux restaurateurs l'ont déjà adopté.

Ce dispositif vient renforcer les opérations déjà menées par Dijon métropole comme l'édition d'un guide pour lutter contre le gaspillage alimentaire, où les chefs du territoire avaient partagé des recettes simples et économiques pour transformer les restes de repas en plats savoureux.



73

62

restaurants engagés à fin juin 2017



Moyenne de 40%
de gaspillage alimentaire en moins au sein des restaurants scolaires



Disco-soupe en 2014 :
360 kg récoltés 500 soupes distribuées

Disco-soupe en 2015 :
150 kg récoltés 960 soupes distribuées / 100 kg récoltés 600 soupes distribuées

Disco-soupe en 2016 :
70 kg récoltés 450 soupes distribuées



6
*établissements accompagnés
 de 2013 à 2017 pour la mise en
 place du tri et de la réduction
 des déchets*

Encourager l'éducation à l'environnement et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Accompagnement du CROUS de Dijon dans une démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du projet territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' et du Programme Régional pour l'Alimentation, Dijon métropole et l'association Restau'co ont engagé une action d'accompagnement de 2 sites du CROUS de Dijon (Restaurants Universitaires Mansart et Montmuzard) dans une démarche globale vers une offre alimentaire durable et une exemplarité en matière de tri et de réduction des déchets afin de répondre aux priorités suivantes :

- Réduire le gaspillage alimentaire via des actions préventives (achats, production) et la sensibilisation auprès des convives,
- Améliorer le tri et réduire les déchets au sein des restaurants scolaires et des logements étudiants.

Cette action multi-partenaire permettra de définir une méthodologie transposable à l'ensemble des CROUS de France. Le planning de l'action s'échelonne de septembre 2016 à juin 2018.

Accompagnements des lycées dans leur démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets, un des axes est de sensibiliser les jeunes à la réduction des déchets via des actions sur le gaspillage alimentaire, la mise en place du tri et du compostage.

En septembre 2013, un projet pilote a été initié en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Bourgogne, le Réseau des acteurs et des métiers de la restauration collective. Cette action a permis de définir une méthodologie qui a été développée dans d'autres établissements du territoire.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 3

Éco responsabilité du service public

PDA

Le PDA, adopté en 2005 par le Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du CCAS et le Conseil Communautaire, a pour objectif de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, vélo, covoiturage) et de rationaliser les déplacements liés au travail.

En matière de déplacements (domicile-travail et professionnels), est en effet à mettre en avant le rôle de la Ville Dijon et de Dijon métropole en tant qu'employeurs, en raison d'une part de l'importance de leurs effectifs et d'autre part de la dispersion de leurs sites.

Diverses actions ont été mises en place :

- Déplacements professionnels : diminution de la flotte de véhicules professionnels, recours au service d'autopartage (permettant de compléter la palette des modes de déplacements offerte aux agents),
- acquisition de titres de transport professionnels (tram-bus),
- mise en place de formation éco-conduite (2016-2017),
- distribution de 10 vélos pliants (2016-2017)
- actualisation du règlement de l'usage des véhicules de service à la Ville

Et mise en place à Dijon métropole (2017) :

- Déplacements domicile-travail : participation financière à hauteur de 50% aux abonnements de transports collectifs urbains et non urbains,
- Dispositifs de location de vélos à hauteur de 15 € par mois
- Elaboration de documents spécifiques de communication (infographie en 2016..)

Un travail est en cours sur la mise en place de signature intermodale.

Un centre de formation sur la nature en ville

Les agents des espaces verts de la Ville de Dijon ou de Dijon métropole en charge de la voirie bénéficient de demi-journées de formation impulsées par les spécialistes du Jardin des Sciences.

Les nouveaux modes de gestion des espaces verts et de la place nouvelle accordée à la nature en ville ont en effet modifié les méthodes de travail des agents, nécessitant une mise à jour de leurs connaissances grâce à une formation théorique mais aussi à des visites de terrain.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



75

PDA

participation annuelle aux transports en commun urbains et non urbains (128 846,25 pour la Ville et son CCAS ; 15 273,48 pour Dijon métropole)

PDA, 499

Nombre d'agents concernés : Transports en Commun Urbain

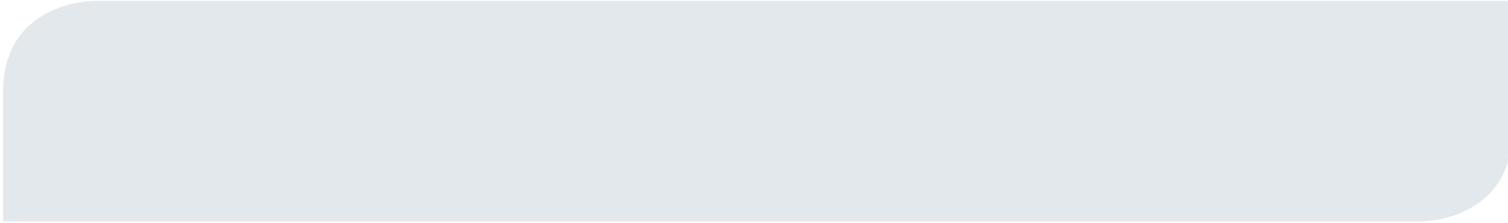
Transports en Commun non Urbains (train / TRANSCO) : 92

Location vélos : 130 vélos.

350

nombre de km de voies publiques sur Dijon Métropole

1.2 million de m² surface de trottoirs sur Dijon Métropole



Perspectives 2018 et plus



77



COLLECTE DES TEXTILES

- Augmenter le nombre de points de collecte sur Dijon afin de tendre vers le 1 pour 2000 habitants.



RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

- Hausse de la part du bio (+15% en 2017 et dépasser 20% en 2018 -2019)

